

## Association Lozère Histoire et Généalogie

Me Jacques LAHONDES d'Auroux, 3 E 9752 et 3 E 9753, de janvier 1699 à décembre 1702, AD Lozère, relevé par Jean BRUNETON

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/116 & 117	1702/11/6	Q	Auroux	<b>ABOLINC Gabriel, PONCET Jacques</b>	Quittance respective entre Jacques PONCET, avec l'autorisation de sa femme Hélène GELLION d'une part, et Gabriel ABOLINC d'autre part, tous d'Auroux (suite à litige et jugement).	
3E9753/21 à 23	1701/04/16	T et inventaire	Auroux	<b>ABOLINC Marguerite</b>	Marguerite ABOLINC, veuve de Charles MUSNIER, vivant boulanger du Puy [43] habitant à Auroux, lègue par testament tous ses biens à Vital MUSNIER (H.U.). Par substitution [??] son frère [bord de page délavé]. Elle nomme son frère, Gabriel ABOLINC [sans doute le même que ci-avant], tuteur de l'enfant. Nommés dans les quittances évoquées : Clauda MUSNIER, sœur de Charles, épouse d'Antoine MUSNIER (CM 17/04/1687, Me Sirol [?], le Puy) ; Vidal ABOLINC, père de la testatrice. Suit l'inventaire très détaillé (linge en quantité inhabituelle [ex. 44 chemises !], vaisselle (étains), meubles, animaux, laine, huile d'olive (!), bagues en or, etc.	
3E9752/115 & 116	1700/07/17	Vente	Auroux/le Puy[43] Pradelles [43]	<b>ABOLINC Marguerite, BERTRAND François</b>	François BERTRAND, maître-pâtissier, mari de Marguerite CHAZALMARTIN fille de Jacques et de Marguerite VEYRET, de Pradelles [43], a vendu à Marguerite ABOLINC, veuve de Charles MUNNIER, tireur de laine de la ville du Puy [43] habitant à Auroux, un petit jardin potager [prix – 24 livres –, contenance, confronts, etc.].	
3E9753/90	1702/05/02	Q et recon.	Auroux, Briges	<b>ABOLINC Pierre, CHEBALIER Pierre</b>	Pierre ABOLINC, ménager de Briges (Auroux) et mari de Claire MAZET, assisté de Mathieu ENJELVIN son oncle et curateur du lieu des Chazaux, a reçu de Pierre CHEBALIER son beau-frère du moulin de Bussière 145 livres en moins de la constitution prévue au CM de Claire MAZET [ <i>même registre</i> ].	
3E9753/78 & 79	1702/02/26	CM	Auroux, Briges	<b>ABOLINC Pierre, MAZET Claire</b>	Pierre ABOLINC, fils de feux Antoine et Anne LAHONDES du lieu de Briges paroisse d'Auroux, avec Claire MAZET, fille à feu Jean et Marguerite PAGES du moulin de Bussière à Auroux. Le fiancé est assisté de ses oncles Vidal ABOLINC, Guillaume ABOLINC et Mathieu ENJELVIN ; la fiancée est assistée de sa mère, de son frère, Jean MAZET, et de son beau-frère, Pierre CHEBALIER. La fiancée se constitue de tous ses biens (650 livres, cf. la transaction passée la veille, même registre). Son beau-frère y ajoute des vêtements, et des étrennes pour les deux frères du fiancé. Marguerite PAGES ajoute 100 livres, Jean MAZET 50 livres.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/80	1702/03/05	Q et recon.	Auroux, Briges	<b>ABOLINC Pierre, MAZET Claire</b>	Quittance pour 48 livres entre le mari et la femme ( <i>cf.</i> CM du 26/02, ci-dessus).	
3E9752/28	1699/05/17	Ob	Auroux Auroux, Florac	<b>ABOLINC Vidal, CROUZET Mathieu, ROBERT Catherine</b>	Vidal ABOLINC, beau-fils et donataire contractuel de feu Antoine ROBERT et de Jeanne GERAUD du lieu de Florac paroisse d'Auroux, doit 500 livres à Mathieu CROUZET, muletier, mari de Marguerite ROBERT, et à Catherine ROBERT, tous d'Auroux. Il s'agit des droits de légitime (2 x 250) de Catherine et Marguerite sur les biens de leurs parents, Antoine ROBERT et Jeanne GERAUD (1/10e chacune, le couple ayant laissé cinq enfants et compte-tenu des donations faites). [Échéancier].	
3E9752/20	1699/04/10	Q	Auroux, Florac	<b>ABOLINC Vidal, MONNIER Gabriel</b>	Gabriel MONNIER, fils et héritier de Guillaume et de Louise MOUTON, du lieu de Florac paroisse d'Auroux, a reçu 33 livres de Vidal ABOLINC, beau-fils et donataire contractuel de feu Antoine ROBERT. Cette somme règle la plus-value d'un champ.	
3E9752/129 & 130	1700/10/12	Ob	Auroux, Briges, Lherm, les Chazaux	<b>ABOULINC Guillaume, ENJELVIN Martin, HEBRARD Jean</b>	Martin ENJELVIN, originaire de Lherm paroisse d'Auroux et habitant à Mende, Jean HEBRARD fils d'autre feu Jean de Briges (Auroux) et Guillaume ABOULINC du lieu des Chazaux (même paroisse). ledit feu HEBRARD s'est obligé de 100 livres au profit dudit ENJELVIN (feu Me Lahondes, 24/09/1692). Suivent deux pages d'imbroglio judiciaire et financier (saisies, séquestres, etc.). Bail en paiement de terres...	
3E9752/101 & 102	1700/05/07	CM	Auroux, Soulages le Malzieu	<b>AGULHAC (d') André, BUFIERE (de) Jeanne</b>	André d'AGULHAC, écuyer, fils de Mre Gaspard d'AGULHAC sgr de Malmont et de feu Jeanne de RETZ de BRESSOLLES (Soulages, Auroux) avec Jeanne de BUFIERE, fille de Mr Guillaume de BUSSIERE, Dr et avocat, sgr du Crouzet et cosgr de Marcilhac, et de feu Marie Anne de FALCON, du Malzieu. Outre le consentement paternel, la fiancée est assistée de noble Ignace d'IMBERT, sgr du Masel, bailli du Malzieu. Mre Jacques BOUCHARENC, procureur du sgr de Malmont ( <i>cf.</i> procuration du même jour) donne au fiancé la moitié des biens de Mre Gaspard. Le père de la fiancée donne la moitié de ses biens ; la moitié de la dot de feu de FALCON représente 2500 livres et celle d'une somme léguée à la sœur de Jeanne par leur aieul, feu Louis Guérin de BUFIERE, 250 livres. Réserves ; conditions.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/91 à 93	1700/04/22	T	Auroux, Soulages	<b>AGULHAC (d') Gaspard</b>	Mre Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont et autres lieux habitant en son château de Soulages à Auroux dicte son testament. Dispositions funéraires ; dons aux prêtres ; don à son valet (un louis) ; don à ses filleules et de feue son épouse – Jeanne CLEMENT, fille d'Antoine d'Auroux, et Jeanne MARRON, fille de feu Claude du Villeret – : 15 livres chacune. Legs à nobles André, Louis, Jacques, François-Joseph et Nicolas d'AGULHAC, ses 5 enfants de feue son épouse Jeanne de RETZ de BRESSOLES, pour leurs droits, 4000 livres chacun à leur majorité ou quand ils se marieront. H.U. : André, son fils aîné, et par substitution en cas de décès sans postérité Louis, François Joseph, Nicolas [Jacques est prêtre, cf. titre clérical 3E 9751, 08-08-1698].	
3E9752/2 & 3	1699/01/13	Nomination	Auroux, Soulages	<b>AGULHAC (d') Gaspard et Jacques Dominique, (+) VIDAL Jean</b>	Les prédécesseurs de Mre Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont et autres lieux, habitant le château de Soulages (Auroux) ont fondé la chapelle de Saint Jean l'Évangéliste dans l'église paroissiale. Consécutivement au décès de Jean VIDAL prêtre d'Auroux, Mre Gaspard nomme, pour la continuité du service voulue par le fondateur, et pour être légitimement institué par les chanoines du chapitre cathédrale de Mende, noble Jacques Dominique d'AGULHAC, sr de Mezeyrac, son fils, sous-diacre de ladite chapelle, pour « jouir d'icelle, [de] ses honneurs, fruits, profits, revenus, émoluments et charges ». Si les chanoines ne délivrent pas la collation nécessaire, le sgr de Mezeyrac pourra se pourvoir par les voies de droit requises, en vertu du présent acte.	
3E9752/60 & 61	1699/10/06	Ob	Auroux, Soulages Saint-Jean-la-Fouillouse, le Villeret	<b>AGULHAC (d') Gaspard, ARCHER Antoinette</b>	Mre Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont et autres lieux habitant en son château de Soulages à Auroux et Antoinette ARCHER, fille de feu François et de Catherine CHAZALMARTIN du lieu du Villeret, paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse. Catherine CHAZALMARTIN a été condamnée à mort par les officiers ordinaires du marquisat de Portes du mandement de Genolhac le 1er décembre 1693, ses biens confisqués par qui de droit à savoir le sgr de Malmont comme haut justicier du lieu du Villeret. Ce dernier a joui de ces biens jusqu'à présent. À la demande d'Antoinette ARCHER, il se départit du droit de confiscation moyennant 100 livres (dont 10 d'arrérages de censive) que ladite ARCHER s'oblige à lui payer.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/126	1700/10/04	Q de lodz	Auroux, Soulages Langogne	<b>AGULHAC (d') Gaspard, BELLIDENTIS des LANDES (de) Pierre Vidal</b>	Mre Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont et autres lieux habitant en son château de Soulages à Auroux a reçu de Pierre Vidal de BELLIDENTIS des LANDES, sgr et baron de Bains, mari de Marie Anne CAHUZAC [ <i>écrit Cauzac</i> ] de Langogne la somme de 15 livres (détail du calcul, plus valeur sur un champ à Chastanier, etc.). Citée dans l'acte : Clauda THEROND, belle-mère du seigneur de Bains.	
3E9752/99 & 100	1700/05/04	Procuration	Auroux, Soulages Langogne le Malzieu	<b>AGULHAC (d') Gaspard, BOUCHARENC Jacques</b>	Mre Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont et autres lieux habitant en son château de Soulages à Auroux, sachant le mariage prochain de son fils André (de son épouse Jeanne de RETZ de BRESSOLLES) avec Marie Jeanne de BUFIERE, fille de Guillaume, sgr du Cruzet, Dr et avocat, et de feu Marie Anne FALCON, du Malzieu, donne procuration à Mre Jacques BOUCHARENC, sgr du Cros, Dr et avocat de Langogne pour consentir en son nom audit mariage. Le père fait donation de la moitié de ses biens.	
3E9752/101	1700/05/07	Procuration	Auroux, Soulages Langogne	<b>AGULHAC (d') Gaspard, BOUCHARENC Jacques</b>	Annulation et nouvelle rédaction de la procuration faite le 04/05/1700.	
3E9753/84	1702/03/26	Arrentement	Auroux, Soulage Borne, Loubresse	<b>AGULHAC (d') Gaspard, MERLE Antoine</b>	Mre Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont et autres lieux habitant en son château de Soulages à Auroux arrente à Antoine MERLE, muletier du lieu de Loubresse paroisse de Borne [07] son domaine et métairie qu'il a audit lieu. Bail de 5 ans, 165 livres/an en deux paiements. Conditions particulières.	
3E9752/129	1700/10/07	Cession	Auroux, Soulages Châteauneuf-de-Randon, Charinac	<b>AGULHAC (d') Gaspard, SUAU Louis</b>	Louis SUAU, mari d'Helix LHERMET, du lieu de Charinac paroisse de Châteauneuf-de-Randon, doit de l'argent à Gaspard d'AGULHAC de Soulages (Auroux). Il cède 80 livres à prendre sur Claude GELY, fils et héritier de Sébastien, de Charinac (Ob., Me Moulin).	
3E9752/5 & 6	1699/01/22	Prise de possession	Auroux	<b>AGULHAC (d') Jacques Dominique, CHAZALMARTIN Jean</b>	Prise de possession de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste de l'église d'Auroux par noble Jacques Dominique d'AGULHAC, Sr de Mezeirac suite à sa nomination comme sous-diacre par Gaspard, sgr de Malmont son père ( <i>cf.</i> acte du 13/01/1699, même registre) et à la décision des chanoines du chapitre cathédral de Mende. Installation par Mre Jean CHAZALMARTIN prêtre d'Auroux.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/65 & 66	1699/11/11	Bail en paiement	Auroux, le Sap, Soulages	<b>AGULHAC (d') Jacques Dominique, ROLLAND Jean</b>	Jean ROLLAND, laboureur du lieu du Sap paroisse d'Auroux, est débiteur de Jacques Dominique d'AGULHAC, Sieur de Mezeirac, chapelain de la chapelle de Saint Jean l'Évangéliste fondée en l'église d'Auroux, habitant en son château de Soulages à Auroux. Détails et historique de la dette. Pour celle-ci (144 livres d'arrérages de censive), bail en paiement d'un champ de 9 cartades en semences estimé à 168 livres [confronts].	
3E9752/66 & 67	1699/11/13	Cession	Auroux, Soulages	<b>AGULHAC (d') Jacques Dominique, ROUVEYRE Guillaume</b>	Guillaume ROUVEYRE, mari de Louise SIMON icelle donataire de feu Mre Jean VIDAL, chapelain de Saint Jean l'Évangéliste (Auroux). On rappelle que Mre VIDAL a donné procuration à Pierre LAPORTE de Grandrieu (5 octobre 1696) pour "gérer" les arrérages de censive et autres droits dus. Transaction (cession de la moitié des arrérages) entre ledit ROUVEYRE et le successeur de Mre Jean VIDAL, i.e. Jacques Dominique d'AGULHAC, qui se solde par la remise de 120 livres au profit de Louise SIMON	
3E9753/51 & 52	1701/10/19	Bail en paiement	Auroux, le Sap, Soulages Grandrieu, Espinousette	<b>AGULHAC (d') Jacques, CARTALADE Jean, FOURNIER Nadal</b>	Jean CARTALADE, originaire du Sap à Auroux et habitant à l'Espinousette (Grandrieu) et Nadal FOURNIER, mari de feu Claude CARTALADE du Sap sont débiteurs de Mre Jacques d'AGULHAC, de Soulages. Bail en paiement d'un champ [confronts]. Jean CARTALADE est successeur de feux André et Marguerite ALMEIRAS.	
3E9753/119 & 120	1702/12/19	Bail en paiement	Auroux, le Sap, Soulages Grandrieu, Espinousette	<b>AGULHAC (d') Jacques, CARTALADE Jean, FOURNIER Nadal</b>	Jean CARTALADE d'Espinousette paroisse de Grandrieu et Nadal FOURNIER mari de feu Claude CARTALADE du lieu du Sap (Auroux) se sont reconnus débiteurs de 120 livres envers Mre Jacques d'AGULHAC du lieu de Soulages (19/10/1701, même registre). Depuis (arrérages), la dette a augmentée. Vente d'un champ d'une valeur estimée à 150 livres pour apurer la situation.	
3E9753/68 & 69	1702/01/19	Codicille	Auroux, Soulages	<b>AGULHAC (d') Marie</b>	Marie d'AGULHAC de Soulages (Auroux) a fait son testament le 17/07/1694 et un premier codicille le 21/01/1698 [cf. 3E 9751]). Modifications des legs et révocations diverses. Cités : François Placide de la BILHERIE, son neveu de la Panouse ; François Joseph son petit-neveu et filleul fils de Gaspard d'AGULHAC ; Nicolas d'AGULHAC, autre petit-neveu ; Jacques d'AGULHAC, sous-diacre chapelain à Auroux ; Marie LAPORTE nièce décédée ; André d'AGULHAC, désigné H.U. par substitution à Gaspard en cas de décès de celui-ci (André est le fils aîné de Gaspard, sgr de Malmont).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/122	1700/09/03	Vente	Blannaves [30], Branoux Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier	<b>ALMERAS Antoinette, MARCOAL Antoine</b>	Antoinette ALMERAS, veuve de Jean FAVRE tailleur d'habits du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), habitant au lieu de Branoux, paroisse de Blanaves, diocèse d'Uzès, a vendu pour 75 livres à Antoine MARCOAL (travailleur du Cellier) une maison audit lieu du Cellier avec une petite basse-cour devant. [dimensions, confronts, échéancier].	<i>Sans doute (actuel) Branoux-les-Taillades (cf. route de Branoux)</i>
3E9752/8	1699/01/28	Q	Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Rouvière Grandrieu, Espinouse	<b>AMBLARD Guillaume, BATIFOLIER Pierre</b>	Guillaume AMBLARD, marié de Jeanne BATIFOLIER, du lieu de la Rouvière paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, a reçu 120 livres de Pierre BATIFOLIER, son beau-frère, du lieu d'Espinouse paroisse de Grandrieu, en déduction de la constitution dotale faite à sa sœur en son CM (feu Me Lahondes, Auroux).	
3E9752/53	1699/09/06	Vente	Auroux, Florac	<b>ARCHER Mathieu, PALADEL Mathieu</b>	Mathieu PALADEL, fils et donataire contractuel de feu Marguerite MIALHE du lieu de Florac paroisse d'Auroux a vendu à Mathieu ARCHER, ménager du même lieu, un petit pastoral pour la somme de 17 livres.	
3E9753/69 & 70	1702/02/05	Q et recon.	Auroux, Florac Saint-Jean-la-Fouillouse, Lhermet	<b>ARCHER Mathieu, SAINT-JEAN Pierre</b>	Mathieu ARCHER, mari de Marie GINESTEYRE du lieu de Florac à Auroux a reçu de Pierre SAINT-JEAN mari de Jeanne GINESTEYRE, fille et héritière de feux Jean et Jeanne BECCAMEIL du lieu de Lhermet paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse 83 livres en moins de la constitution faite à ladite Marie en son CM (Me Vigière).	
3E9753/45	1701/08/29	Ob	Auroux, Florac	<b>ARCHER Pierre, ROUVEYRE Vidal</b>	Pierre ARCHER, mari de Jeanne PUECHJAUJAC fille et héritière de feu Jean et icelui mari en 1 <sup>res</sup> noces de Marguerite THOULOZE de Florac (Auroux), doit 80 livres à Vidal ROUVEYRE, fils du 2 <sup>nd</sup> lit de ladite THOULOZE. (Sur ses droits et les biens de cette dernière et de feu Louis ROUVEYRE, son frère, décédé ab intestat). Échéancier des paiements.	
3E9753/41 & 42	1701/08/17	Ob	Allenc Auroux	<b>ARNAUD Vidal, CHAZALMARTIN Jean, MACARY Pierre</b>	Pierre MACARY d'Allenc, fils et héritier de feu Me Jean MACARY, notaire à Sainte-Colombe-de-Montauroux, doit 87 livres à Mrs Vidal ARNAUD et Jean CHAZALMARTIN, prêtres originaires d'Auroux [détails financiers].	
3E9753/35	1701/06/19	Q	Grandrieu, Espinouse	<b>ASSENAC Antoine et Étienne</b>	Antoine ASSENAT d'Espinouse (Grandrieu) a reçu 150 livres d'Étienne ASSENAT héritier de Marie TAULEMESSE leur mère sur le leg prévu au testament de leur mère.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/81 & 82	1700/02/01	CM	Grandrieu, Espinousette Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres	<b>ASSENAC Étienne, BAUD Marguerite</b>	Étienne ASSENAC, fils de feux Vidal et Marie TAULEMESSE du lieu d'Espinousette paroisse de Grandrieu, avec Marguerite BAUD, fille d'Antoine et de feue Marguerite VEYRET du lieu de Condres, paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux. Le fiancé est assisté de son frère Antoine, la fiancée avec le consentement de son père qui l'a émancipée. Marguerite BAUD se constitue de tous ses biens, estimés à 330 livres 14 sols (vaches, brebis, objets divers, vêtements), ainsi que de 161 livres qui lui furent donnés d'un champ hypothéqué (12 juin 1676, Me Boudettes). Antoine BAUD donne à sa fille la maison qu'il a du chef de ladite feue VEYRET, sous réserve de jouissance <u>sa vie durant</u> .	
3E9752/120	1700/08/19	Q et recon.	Grandrieu, Espinousette	<b>ASSENAC Étienne, BAUD Marguerite</b>	Étienne ASSENAC, mari de Marguerite BAUD, du lieu d'Espinousette paroisse de Grandrieu, a reçu de sa femme les sommes et les biens prévus au CM (01/02/1700, même registre).	
3E9752/99	1700/05/01	Q	Grandrieu, Espinousette	<b>ASSENAC Étienne, RANC Béraud, SABADEL Catherine</b>	Béraud RANC et Catherine SABADEL, mariés – elle veuve en 1 <sup>res</sup> noces d'Antoine TAULEMESSE tutrice et administratrice des biens de leurs enfants –, du lieu d'Espinousette paroisse de Grandrieu, ont reçu d'Étienne ASSENAC fils et héritier de feue Marie TAULEMESSE des mêmes lieu et paroisse, 89 livres 10 sols (obligation du 22/11/1698, cf. 3E 9751)	
3E9753/61 & 62	1701/12/30	CM	Laval-Atger, Montgros	<b>ASSENAT Vincent, LAURENS Marie</b>	Vincent ASSENAT, majeur, fils de feux Jean et Jeanne VINCENS du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger, avec Marie LAURENS, fille de feu Gabriel et Marie AMBLARD des mêmes lieu et paroisse. Présents, Claude ASSENAT (frère), Marie AMBLARD, Balthazar LAURENS (frère) et Guillaume LAURENS (oncle d'Auroux). Marie se constitue de tous ses biens (cabaux, droits maternels, leg de son père – 800 livres) [T. du 11/11/1694, même notaire]. Dispositions pour l'habitation en cas de mort prématurée.	
3E9753/97	1702/06/29	Q et recon.	Laval-Atger, Montgros	<b>ASSENAT Vincent, LAURENS Marie</b>	Vincent ASSENAT, ménager de Montgros (Laval-Atger) et mari de Marie LAURENS a reçu de Marie LAURENS, par les mains de Guillaume LAURENS, son oncle d'Auroux, 114 livres (argent des cabaux et vêtements, cf. CM du 30/12, même registre)	
3E9753/42	1701/08/21	Convention	Auroux, Florac	<b>ASTRUC André, SAVIGNON Pierre</b>	À Florac (Auroux) : 1. - André ASTRUC, maître-charpentier, fils de feux Louis et Marie DUFRESNE et héritier d'icelle ; 2. - Pierre SAVIGNON, mari de Catherine ASTRUC (fille des mêmes et héritière de son père). Longs développements sur le contentieux entre les héritiers. Convention.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/74	1699/12/08	Q	Laval-Atger, Montgros Saint-Bonnet-de-Montauroux, Ligeac	<b>AVANTURIER Guérin, ROUX Louis</b>	Guérin AVANTURIER, ménager, mari de Jeanne BOYER, du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger, ladite BOYER fille unique et héritière de Jacques, icelui fils de Jean et de Vidale CONDON [?] a reçu 85 livres de Louis ROUX mari de Cécile CHABALIER, fille d'Antoine et de Jeanne BOYER, icelle fille et héritière de feux Jean et Vidale CONDON du lieu de Ligeac paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux. Le versement finit celui des 400 livres qui furent constituées audit Jacques BOYER par ledit Jean son père en son CM avec Hélène VALADIER, père et mère de ladite Jeanne BOYER (Me Boudettes, 14 février 1664).	
3E9753/100	1702/07/10	Ob et antichrèse	Auroux	<b>AVANTURIER Guillaume, DEGOUT Marguerite, LAURENS Guillaume</b>	Marguerite DEGOUT et Guillaume AVANTURIER, mère et fils d'Auroux, doivent 45 livres à Guillaume LAURENS, tisserand d'Auroux. Engagement à payer et bail d'un champ en garantie.	
3E9752/33	1699/06/03	Q	Auroux, le Sap	<b>BARBIER Jeanne, CHASTEL Joseph, ROCHIER Pierre</b>	Pierre ROCHIER et Jeanne BARBIER, sa femme en 2ndes noces d'Auroux, ladite BARBIER veuve en 1res noces de Jean FOSSE, du lieu du Sap (Auroux) et son héritière générale, ont reçu 35 livres de Joseph CHASTEL mari de Marguerite FOSSE dudit lieu du Sap. Il s'agit là de la succession de feues Jeanne et Gabrielle FOSSE ses filles dudit feu FOSSE son 1er mari. Autre reconnaissance concernant les biens du feu FOSSE.	
3E9753/86	1702/04/03	Cession	Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Brugeire, la Rouviere	<b>BARDON Jean, GOUPIL Pierre et Marguerite, RANC Guillaume</b>	Piere GOUPIL, ménager du lieu de la Brugeire à Sainte-Colombe-de-Montauroux et Jean BARDON, mari de Marguerite GOUPIL de Grandrieu ont cédé à Guillaume RANC de la Rouvière (aussi à Sainte-Colombe) ce qui pourrait leur être dû sur les biens de feu Jean GOUPIL, leur oncle (et de Marie BATIFOLIER, sa belle-mère). [ <i>Cet acte de cession et subrogation, est la "suite" de celui du 13/06/1701, même registre</i> ]. Les sommes sont cédées et remises à Pierre BRUNEL, leur beau-frère d'Espinouette (Grandrieu), à se faire payer sur Guillaume RANC.	
3E9752/86 & 87	1700/02/15	Q	Grandrieu, le Sapet Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier	<b>BASTIDE André, JAFFUER Claude</b>	André BASTIDE, ménager, mari de Madeleine JAFFUER du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse a reçu 300 livres de son beau-frère Claude JAFFUER du lieu du Sapet (Grandrieu) sur la constitution dotale faite à sa sœur en son CM avec ledit BASTIDE.	
3E9752/125	1700/09/28	Q et recon.	Auroux, Lherm	<b>BASTIDE Louis, CHAZALMARTIN Jacques</b>	Louis BASTIDE, maître-bastier, mari de Françoise GRAMAIZE, de Mende, a reçu 19 livres de Jacques CHAZALMARTIN mari de Catherine JOUVE, fille de Jean et de Marguerite GRAMAIZE, icelle fille et héritière de feu Pierre GRAMAIZE du lieu de Lherm paroisse d'Auroux. (à valoir sur la constitution qui lui fut faite en son 1er CM avec feu Pierre BASTIEN).	



Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/78	1702/02/25	Prise de possession	Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>BATIFOLIER Guillaume</b>	Prise de possession de la chapelle Sainte-Anne fondée en l'église de Sainte-Colombe-de-Montauroux par Mre Guillaume BATIFOLIER (suite au décès de Vidal ARNAUD).	
3E9753/112	1702/10/15	Q et recon.	Auroux, Soulages Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres	<b>BAUD <i>Vieux</i> Antoine, BLACHEYRE Claude</b>	Claude BLACHEYRE, mari d'Agnès BAUD de Soulages (paroisse d'Auroux), a reçu d'Antoine BAUD <i>Vieux</i> , son beau-père du lieu de Condres (Saint-Bonnet-de-Montauroux), 100 livres en argent, vache et moutons (augmentation de la constitution faite à sa fille).	
3E9753/66 à 68	1702/01/19	Testament	Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres	<b>BAUD <i>Vieux</i>, Antoine</b>	Antoine BAUD <i>Vieux</i> , de Condres (Saint-Bonnet-de-Montauroux) habitant au mas de Liaubo à Auroux, dicte son testament. Confirmation du leg fait à sa fille Agnès BAUD (CM avec Claude BLACHEYRE de Soulages). H.U. : autre Antoine BAUD, son fils. (Marguerite BAUD, sa fille de feu Marguerite VEYRET, désignée comme héritière dans un précédent testament [29/01/1698, cf. 3E 9751], est décédée avant lui).	
3E9752/123 & 124	1700/09/22	Q et recon.	Auroux Pradelles [43]	<b>BEAUFILS Jean, BERTRAND François, MOULIN Claude</b>	Jean BEAUFILS, maître-cadissier de Pradelles [43], mari de Claire CHAZALMARTIN, a reçu de Claude MOULIN [écrit cette fois MOLIN], marchand d'Auroux, 53 livres dix sols sur la somme à lui déléguée par son beau-frère, François BERTRAND, de Pradelles (contrat avec ledit MOLIN du 02/08, même registre). Reconnaissance au profit de Claire CHAZALMARTIN	signé " MOLLIN "
3E9752/124 & 125	1700/09/26	Q générale	Auroux Pradelles [43]	<b>BEAUFILS Jean, BERTRAND François, MOULIN Claude</b>	Jean BEAUFILS, maître-cadissier de Pradelles [43], mari de Claire CHAZALMARTIN a reçu de Claude MOULIN [écrit cette fois MOLLIN], marchand d'Auroux, 53 livres 10 sols pour fin de paiement de la somme à lui déléguée par son beau-frère, François BERTRAND, praticien de Pradelles.	
3E9752/36	1699/06/14	Q	Auroux	<b>BECAMEIL Pierre, DUBOIS Dominique</b>	Pierre BECAMEIL, muletier d'Auroux, a reçu de Dominique DUBOIS son beau-fils, aussi muletier de la même paroisse, 200 livres pour fin de paiement des 600 livres prévues en son CM avec Clauda BECAMEIL, fille dudit Pierre (Me Jacques Lahondès).	
3E9753/38 & 39	1701/07/21	Vente	Auroux	<b>BECCAMEIL Pierre, CLEMENT Guillaume, GERAUD Jeanne</b>	Guillaume CLEMENT, fils et donataire de Michel d'Auroux doit 54 livres à Pierre BECCAMEIL, muletier, de son chef et comme mari de Jeanne THERON nièce et héritière de feu Antoine THERON chapelain de la chapelle St. J.-B. à Auroux ; somme qu'il a payée à sa demande à Jeanne GERAUD veuve de Béraud RAYMONDON, de son chef et comme succédante aux biens d'Agnès GERAUD sa sœur. Pour régler la dette, les parties concluent à une vente d'herbes pendant 6 années	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/16	1699/03/19	Vente	Naussac	<b>BELLIET Antoine, COLOMBET Jean</b>	Antoine BELLINET de Naussac a vendu un champ à Jean COLOMBET, du même lieu. Confronts, règlement.	
3E9753/40	1701/08/05	CM	Auroux Auroux, Tremoulet	<b>BELIN Antoine, BRUNEL Marie</b>	Antoine BELIN, brassier, fils à feux Arcons et Jeanne DUTHOR du lieu de Tremoulet paroisse d'Auroux, avec Marie BRUNEL, fille de feux Jacques et Françoise GELLION d'Auroux. La fiancée, majeure, est assistée de Jean, Vidal et Hélène GELLION. Elle se constitue de 90 livres en meubles et effets.	
3E9753/116	1702/10/29	Q	Laval-Atger, Montgros Naussac	<b>BELLEDEN Anne, BELLEDEN Michel</b>	Anne BELLEDEN, veuve de Claude GIBERT de Naussac, a reçu 20 livres de Michel BELLEDEN, son frère du lieu de Montgros (Laval-Atger) qui lui avaient été données (CM, Me Boudettes).	
3E9753/112 & 113	1702/10/15	Testament	Naussac, les Pascals	<b>BELLEDEN Antoinette</b>	Antoinette BELLEDEN, veuve d'Étienne LAMAT des Pascals (Naussac), dicte son testament. Legs (pour leurs droits) à Michel, Gilles, Paul, Françoise et Jeanne LAMAT ses enfants de feu Étienne LAMAT (24 livres aux garçons, 36 livres aux filles. Un coffre pour les filles. H.U. : Michel LAMAT, son fils aîné.	
3E9753/60	1701/12/19	Vente	Auroux, Florac Rocles	<b>BELLEDEN Ciste, NEGRON Étienne</b>	Vente par Ciste BELLEDEN de Rocles d'un champ à Étienne NEGRON ménager de Florac (Auroux) représenté par son père, Vidal. Prix : 30 livres.	
3E9752/96 & 97	1700/04/28	Arr	Auroux, Tremoulet	<b>BELVEZET (de) Christophe DESPEISSES Claude et François, HEBRARD Claude</b>	Arrentement par Christophe de BELVEZET, sgr de Tremoulet, à Claude DESPEISSES et Claude HEBRARD mariés, ainsi qu'à François DESPEISSES leur fils aîné des mêmes lieu et paroisse d'une métairie située au lieu de Tremoulet. Réserves et restrictions ; conditions (130 livres en argent, 90 cartes de seigle, etc., paiement aussi à Françoise de BRUGEYRON, mère du sgr de Tremoulet) ; échéancier ; autres conditions (paille, bois) ; dispositions pour les semences ; quittance pour la censive ( <i>ce bail est un renouvellement</i> ).	
3E9753/107 à 110	1702/08/30	Vente	Auroux, Tremoulet Rauret [43]	<b>BELVEZET (de) Christophe, BRUGEYRON (de) Marc</b>	Noble Christophe de BELVEZET, sgr de Tremoulet (Auroux) est débiteur de 2 284 livres 10 sols envers noble Marc de BRUGEYRON, sgr de Fraissinet (du Rauret [43]). Cession de droits et rentes diverses (4 pages " techniques").	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/18 & 19	1701/03/15	Vente	Auroux, Tremoulet Fontanes, Sinzelles	<b>BELVEZET (de) Christophe, GAUTIER François, LAMAT Antoine</b>	Noble Christophe de BELVEZET, sgr de Tremoulet (Auroux) et François GAUTIER du lieu de Sinzelles paroisse se Fontanes. Gaspard de BELVEZET, père de Christophe, et François de BELVEZET, son oncle, ont passé contrat [... page déchirée ... concerne 7 pièces de terre à Sinzelles.. 14/04/1660] .... ledit GAUTIER n'ayant pas payé la rente et ne pouvant le faire, il accepte que le sgr de Tremoulet vende à Antoine LAMAT, fils aîné de Jean LAMAT de Sinzelles, l'une des 7 pièces vendues (45 livres : la somme annule les arrérages de rente dudit GAUTIER).	
3E9752/51	1699/08/11	CM	Chastanier, Villevieillette Saint-Étienne-de-Fontbellon, Verrières	<b>BENOIT Jean, BONNET Jeanne</b>	Jean BENOIT, fils d'autre Jean et feu Lucque MERCIER du lieu de Villevieillette paroisse de Chastanier avec Jeanne BONNET, fille de feu Étienne et Jeanne DUMAS du lieu de Verrières paroisse de Saint-Étienne-de-Fontbellon [07]. Le fiancé a le consentement de son père, la fiancée est majeure. Jeanne BONNET se constitue de 282 livres, savoir 1. 122 livres pour un quintal de laine, 2 brebis et 2 robes-garnies ; 2. 160 livres que lui doit Mre Guillaume BATIFOLIER, prêtre de Sainte-Colombe, pour reste de ses gages. Le père du fiancé donne une paire de linceuls et une couverte (valeur 10 livres).	
3E9752/77	1700/01/10	Q	Rauret [43], Joncherettes Laval-Atger, Montgros	<b>BERNARD Antoine, AVANTURIER Guérin</b>	Antoine BERNARD, laboureur du lieu de Joncherettes paroisse de Rauret [43], mari d'Hélène POMMIER fille, héritière et donataire contractuelle de Jean POMMIER et de Marguerite VALADIER, a reçu de Guérin AVANTURIER, ménager du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger, mari de Jeanne BOYER, icelle fille de Jacques et Hélène VALADIER, fille et héritière de Jean, la somme de 15 livres pour fin et entier paiement de la constitution de 300 livres qui fut faite à ladite Marguerite VALADIER par le feu Jean son père (et aussi des sommes léguées par Nicolas VALADIER son frère dans son testament).	
3E9752/40	1699/06/28	T	Auroux, le Sap	<b>BERNARD Hélène</b>	Hélène BERNARD, veuve de Jean MARTIN du lieu du Sap, paroisse d'Auroux dicte son testament. Elle lègue à Jean et Michel MARTIN ses fils de feu Jean MARTIN, 30 livres chacun pour les droits de nature et légitime sur les biens. H.U. : Michel MARTIN son fils.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/113 à 115	1700/07/11	Transaction	Grandrieu Saint-Symphorien, Lher	<b>BERNARD Jeanne, MUNNIER Pierre</b>	Jeanne BERNARD, veuve d'Antoine GIRARD, marchand de Grandrieu et Pierre MUNNIER, fils d'autre Pierre du lieu de Lher paroisse de Saint-Symphorien ont été en procès. Document long et complexe (détails sur le règlement des sommes que doit régler Pierre MUNNIER suite au procès). On note que Jeanne BERNARD se dit ayant-droit de Marie LAPIERRE et Antoine MUNNIER son fils ; à ce titre, elle demandait la maintenue [ <i>i.e.</i> la confirmation de la possession] des biens ayant appartenu à Anne MUNNIER. Un autre passage du texte évoque « feu Pierre MALLET mari de ladite Anne MUNNIER » ; il est également fait mention du testament de Louise VINCENT (11 & 15/06/1664), mère d'Anne MUNNIER (pas le liens de parentés explicites).	
3E9752/80 & 81	1700/01/29	Vente	Auroux Pradelles [43]	<b>BERTRAND François, CHEBALIER Claude</b>	François BERTRAND, pâtissier, mari de Marguerite CHAZALMARTIN icelle donataire de feu Barthélémy VEYRET, de Pradelles [43] a vendu à Claude CHEBALIER, " curé du Cellier et paroisse d'Auroux " [?] un champ pour la somme de 18 livres. Quatorze livres servent à payer les honneurs funèbres de Barthélémy VEYRET.	
3E9753/41	1701/08/12	Vente	Auroux Pradelles [43]	<b>BERTRAND François, COUDEYRE Jean</b>	François BERTRAND, mari de Vidale CHAZALMARTIN, icelle donataire de feu Barthélémy VEYRET de Pradelles [43] vend à Jean COUDEYRE, ménager d'Auroux un champ contenant « beaucoup de pierres » sis à Malmont (Auroux). Prix : 26 livres.	
3E9752/117 & 118	1700/08/02	Vente	Auroux Pradelles [43]	<b>BERTRAND François, MOULIN Claude</b>	François BERTRAND, maître-pâtissier, mari de Marguerite CHAZALMARTIN icelle fille et héritière de Marguerite VEYRET, de Pradelles [43] a vendu à Claude MOULIN, marchand d'Auroux, une petite maison de 3,5 cannes sur 2 composée de 3 étages : étable, chambre au-dessus et galetas au-dessus [confronts]. Prix : 126 livres (eu égard à son état et aux réparations qu'il convient d'y faire). Intervient dans le montage financier Jean BEAUFILS, maître-cadissier de Pradelles, fiancé de Claire CHAZALMARTIN, belle-sœur du vendeur (CM, Me Marcé, Langogne).	
3E9753/106	1702/08/27	Q	Auroux	<b>BERTRAND Jean, FOSSE Hélène</b>	Hélène FOSSE, veuve de Claude BERTRAND (d'Auroux) et administratrice des biens de leurs enfants, a reçu de Jean BERTRAND tenancier des biens d'autre Jean BERTRAND son frère et dudit feu Claude 60 livres (bled seigle ou jouissance de 2 champs de la métairie de feu Jean BERTRAND).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/104 & 105	1700/05/17	Q	Auroux	<b>BERTRAND Joseph, GERAUD Claude, TARDIEU Antoinette</b>	Joseph BERTRAND, fils de feu Jean, d'Auroux, a reçu d'Étienne RANVIER, mari d'Antoinette TARDIEU, héritière de Claude GERAUD son oncle d'Auroux, 20 livres du leg a lui fait par ledit GERAUD (feu Me Lahondès).	
3E9752/119	1700/08/19	T	Laval-Atger, Montauroux	<b>BESSE Claude</b>	Claude BESSE, maître-tailleur d'habits du lieu de Montauroux paroisse de Laval-Atger, dicte son testament. H.U. : Jeanne LAURENS, sa femme, à charge pour elle de rendre l'héritage à celui des plus proches parents du testateur qu'elle souhaitera. En cas de décès sans disposition fixée, il lui substitue son neveu, Claude RICHARD, du même lieu.	
3E9753/24	1701/04/24	Q	Saint-Bonnet, le Monteil Sainte-Colombe-de-Montauroux,	<b>BESSE Claude, DEDIEU Pierre, MERLE Paul</b>	Pierre DEDIEU, maître-maçon du Monteil paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux et Paul MERLE, maître-charpentier de Sainte-Colombe-de-Montauroux ont reçu de Claude BESSE, tailleur d'habits de Montauroux, représenté par son neveu Claude RICHARD, 62 livres [répartition] pour l'édification d'une cheminée, plancher et réparations d'une maison achetée à Jacques HUGON et Marguerite CHAZALMARTIN.	
3E9753/36 & 37	1701/07/10	Rémission d'héritage	Laval-Atger, Montauroux	<b>BESSE Claude, LAURENS Jeanne, RICHARD Claude</b>	Jeanne LAURENS, veuve de Claude BESSE du lieu de Montauroux, paroisse de Laval-Atger remet son héritage à Claude RICHARD (Cf. testament de Claude BESSE, 19/08/1700, même registre). [réserve : hébergement].	
3E9752/27	1699/05/07	Q	Auroux, Tremoulet Lachamp, Montchiroux	<b>BESSEYRE Jean, HEBRARD Claude</b>	Jean BESSEYRE, charpentier, mari de Marie CHAZALMARTIN, du lieu de Montchiroux paroisse de Lachamp [écrit La Cham] a reçu 50 livres de Claude HEBRARD son beau-frère, ménager du lieu de Tremoulet (Auroux). La somme vient en déduction des droits légitimaires de Marie CHAZALMARTIN sur les biens de ses feux parents.	
3E9753/46 & 47	1701/09/02	Q et recon.	Auroux, Tremoulet Lachamp, Montchiroux	<b>BESSEYRE Jean, HEBRARD Claude</b>	Jean BESSEYRE, travailleur, mari de Marie CHAZALMARTIN, du lieu de Montchiroux paroisse de Lachamp [écrit La Cham] a reçu 20 livres de Claude HEBRARD son beau-frère, du lieu de Tremoulet (Auroux), en déduction de la constitution faite à ladite CHAZALMARTIN en son CM.	
3E9752/105	1700/05/20	CM	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Crouzet Saint-Julien-du-Tournel, le Mazel	<b>BEYS Jean, VALENTIN Jeanne</b>	Jean BEYS, ménager, fils à feux autre Jean et Jeanne REBOUL, du lieu du Mazel paroisse de Saint-Julien-du-Tournel, avec Jeanne VALENTIN, fille à Jean et Jeanne MERCIER du Crouzet de Saint-Jean-la-Fouillouse. Le fiancé est assisté de son beau-frère, Pierre BONNET. La fiancée, émancipée, se constitue de ses droits paternels et maternels et du cinquième des biens de sa mère décédée <i>ab intestat</i> en laissant 5 enfants. Elle y ajoute ses gains personnels (150 livres).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/9	1699/02/13	Q	Auroux	<b>BIEL Antoine, GERAUD, Jeanne</b>	Antoine BIEL <i>Jeune</i> , cordonnier, mari de Marguerite GERAUD d'Auroux, a reçu 34 livres de Jeanne GERAUD, sa belle-sœur également d'Auroux, pour fin de paiement des 150 livres prévues au CM (feu Me Lahondes, Auroux, 10/10/1690).	
3E9752/70 & 71	1699/11/23	Vente	Auroux	<b>BIEL Claude, ROUYEYRE Guillaume</b>	Claude BIEL, cordonnier d'Auroux, a vendu à Guillaume ROUYEYRE, tisserand également d'Auroux, un champ pour la somme de trente livres [désignation, confronts]. Le vendeur versera la somme aux ouvriers qui travaillent à la réparation de la maison du vendeur.	
3E9752/147 & 148	1700/12/20	Vente	Auroux	<b>BIEL Louis, HEBRARD Dominique</b>	Louis BIEL, fils émancipé de Claude et donataire universel de Jeanne REYNAUD d'Auroux, a vendu un champ à Dominique HEBRARD maître-tailleur d'Auroux pour la somme de 47 livres 10 sols.	
3E9753/15	1701/01/22	Vente	Auroux	<b>BIEL Louis, HEBRARD Dominique</b>	Louis BIEL d'Auroux, fils émancipé et donataire universel de Jeanne REYNAUD sa mère, a vendu à Dominique HEBRARD maître-tailleur d'habits d'Auroux une partie de champ moyennant la somme de 18 livres.	
3E9752/147	1700/12/19	Donation	Auroux	<b>BIEL Louis, REYNAUD Jeanne</b>	Jeanne REYNAUD, femme de Claude BIEL cordonnier d'Auroux, estime avoir reçu de bons services de son fils Louis BIEL et lui donne tous ses biens avec le consentement de son mari qui, préalablement, a émancipé leur fils. Jeanne REYNAUD se réserve la moitié du fruit des biens donnés sa vie entière, l'habitation dans le bas étage de la maison ; elle veut en outre que soient données 15 livres à Antoinette et Jeanne BIEL et 12 livres à Vidal et Pierre BIEL ses autres enfants.	
3E9753/23 & 24	1701/04/19	Ratification	Auroux	<b>BIEL Louis, REYNAUD Jeanne</b>	Jeanne REYNAUD, veuve de Claude BIEL d'Auroux. Son fils et donataire, Louis BIEL a vendu deux parties de champ à Dominique HEBRARD, tailleur d'habit du lieu. Sa mère ratifie les deux ventes ( <i>cf.</i> même registre, 19 et 20/12/1700).	
3E9752/86	1700/02/13	Q	Auroux, Florac, Soulagès	<b>BLACHEYRE Louise, SIRVAIN Guion</b>	Guion SIRVAIN, travailleur, mari de Louise BLACHEYRE du lieu de Florac paroisse d'Auroux, a reçu 30 livres de Claude BLACHEYRE son beau-frère du lieu de Soulagès paroisse d'Auroux, sur la succession de Jean BLACHEYRE, frère de Louise et Claude, décédé <i>ab intestat</i> .	
3E9752/143	1700/12/05	Vente	Sainte-Colombe-de-Montauroux Thoras [43], le Pouget	<b>BLANCHON Vidal, CHATEAUNEUF Vidal</b>	Vidal BLANCHON, travailleur de Sainte-Colombe-de-Montauroux a vendu à Vidal CHATEAUNEUF natif du Pouget paroisse de Thoras [43] habitant à Ste-Colombe un chazal de maison « <i>avec le peu de pierres qu'il y a</i> » moyennant la somme de 40 livres.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/135	1700/11/12	Q et recon.	Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Rouvière, la Brugeire	<b>BLANCHON Vidal, CHAZAL Antoine</b>	Vidal BLANCHON, mari en 3e noces de Louise SIRVEN [écrit CHIRVEN] de Sainte-Colombe-de-Montauroux a reçu d'Antoine CHAZAL ménager du lieu de la Rouvière (même paroisse) 26 livres et 14 sols en moins de la constitution faite à ladite SIRVEN dans son 1er CM avec feu Pierre VEYRET de la Brugeire (Me Jean Lahondes)	
3E9752/106	1700/05/21	T	Auroux, Lherm (Rocles)	<b>BONHOMME Guillaume</b>	Guillaume BONHOMME, tailleur d'habits originaire de Rocles habitant à Lherm (Auroux) dicte son testament. H.U. : Françoise ARNAUD sa femme à charge de le rendre au posthume dans le cas ou elle serait enceinte.	
3E9752/43	1699/07/05	Q	Auroux	<b>BONHOMME Jean, CROUZET Pierre, TRIEULIER Jean</b>	Jean BONHOMME, maître-charpentier, et Jean TRIEULIER maître-maçon d'Auroux ont reçu de Pierre CROUZET, muletier, fils de feu Antoine, d'Auroux : 1. ledit TRIEULIER 26 livres du prix fait pour réparation sur la maison et la grange délaissées par feu Antoine ; 2. ledit BONHOMME 6 livres pour couverture et planchers.	
3E9752/11 & 12	1699/02/15	Reconnaissance féodale	Auroux, Briges Chastanier, Bessettes	<b>BONNEFILLE Jean, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe, (ARNAUD Vidal)</b>	Jean BONNEFILLE, héritier d'Étienne CELLIER et icelui d'autre [Étienne], du lieu de Bessettes paroisse de Chastanier, reconnaît tenir emphytéose perpétuelle – sur la moitié de la métairie située au lieu de Bessettes – de Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges, patron et fondateur comme héritier de ses auteurs de la chapelle Sainte-Catherine fondée en l'église d'Auroux et de Mre Vidal ARNAUD, desservant de ladite chapelle. Les confronts de la propriété avaient été reconnus par Jacques DEBESSES à noble Jean MONTAGNAC le 23 mars 1396 (Me Hébrard, Mende), puis par Pierre CELLIER à Mre Gilbert de MALBEC héritier de Dlle Dragonette MONTAGNAC (fille dudit Jean) le 21 mai 1520 (Me A. Bernard, Auroux) et enfin par Étienne CELLIER et autre Étienne à Mre Jean de MALBEC de MONTJOC le 27 janvier 1608 (Me Antoine Lahondès, Auroux).	
3E9753/95 & 96	1702/06/03	Vente	la Panouse, les Gardilles Saint-Sauveur-de-Ginestoux, le Crouzet-Chaffol	<b>BONNIOL Antoine, BOUQUET Jean</b>	Sr Antoine BONNIOL, lieutenant du juge aux terres du sgr de Condres, du lieu du Crouzet-Chaffol paroisse de Saint-Sauveur-de-Ginestoux, a vendu pour 120 livres à Jean BOUQUET son beau-frère, ménager aux Gardilles (la Panouse), un pré qui lui est parvenu de l'hérédité de feu sr Jacques SABADEL du mas de Duron.	
3E9753/121 & 122	1702/12/30	Q	Auroux, Florac Fontanes, Sinzelles	<b>BORIE Jacques et Mathieu</b>	Mathieu BORIE, travailleur du lieu de Florac paroisse d'Auroux, a reçu de Jacques BORIE, son frère, héritier de feu Antoine MATHIEU de Sinzelles (Fontanes) 53 livres en moins du leg que lui fit sa mère par testament (Me Chardenon).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/122	1702/12/30	Ob	Auroux, Florac Fontanes, Sinzelles	<b>BORIE Jacques et Mathieu</b>	Jacques BORIE, ménager, héritier de feux Louis et Antoinette MATHIEU du lieu de Sinzelles paroisse de Fontanes doit 132 livres à son frère Mathieu BORIE de Florac (Auroux). C'est la somme sur laquelle ils se sont accordés pour régler la succession de feu Barthélémy BORIE leur frère décédé <i>ab intestat</i> : trois frères lui ont succédé et ses biens se montent à 425 livres (moins les frais liés à la maladie et aux honneurs funèbres). Cité dans l'acte : André SUAU*, beau-fils.	* André Suau est le mari d'Anne Borie, mariés à Naussac en 1702.
3E9752/78 & 79	1700/01/19	Rémission	Auroux, Fabrèges, Florac Fontanes, Sinzelles	<b>BORIE Jacques et Mathieu, HEBRARD François</b>	François HEBRARD, ménager du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux a remis à Mathieu BORIE, brassier, beau-fils de Jeanne BRUN du lieu de Florac (Auroux) 252 livres dont ladite BRUN lui était obligée depuis le 26 juin 1695 (Me Reboul, de St-Bonnet) avec engagement de 3 pièces de terre. Ledit HEBRARD reçoit 12 livres dudit Mathieu BORIE qui remet les 240 livres restantes à son frère, Jacques BORIE, du lieu de Sinzelles (Fontanes) héritier de leurs père et mère en déduction et en moins de ses droits légitimaires [échancier, jouissance des champs engagés].	
3E9753/93 & 94	1702/05/15	Q	Fontanes, Sinzelles Grandrieu, Florensac	<b>BORIE Jacques, FARISIEN Vidal, FOSSE Pierre, MATHIEU Mathieu</b>	Vidal FARISIEN, ménager du lieu de Florensac a reçu de Jacques BORIE de Sinzelles (Fontanes) 26 livres sur les 35 livres 10 sols à lui remis par Mathieu MATHIEU son beau-frère aussi de Sinzelles. Il a aussi reçu 50 sols de Pierre FOSSE, beau-fils dudit MATHIEU, sur la même somme. Mathieu MATHIEU donne quittance à Jacques BORIE de 40 livres pour fin et entier paiement de la somme prévue au contrat de transaction signé par la mère de Jacques BORIE, feu Antoinette MATHIEU le 17/09/1691, feu Me Chauchat).	renvoi à un acte du 09/10/1700, qui ne figure pas dans le registre ?
3E9752/23 & 24	1699/04/20	Q	Auroux Lunel [34]	<b>BORREL Michel, BORREL Pierre</b>	Michel BORREL, natif d'Auroux et résidant à Lunel (34), rémissionnaire et ayant-droit de Pierre DURAND, maître-boulangier, mari de Marie BORREL, de Jacques BORREL et autre Marie BORREL, tous trois enfants de feu Jean BORREL de Lunel, a reçu de Pierre BORREL son frère, héritier de feu Antoine BORREL leur père dudit Auroux, la somme de 150 livres. Longs et complexes développements financiers... Cités dans l'acte : Antoine DUBOIS, muletier d'Auroux et Catherine BRUNETON, mère de Pierre et Michel BORREL (décédée <i>ab intestat</i> ).	
3E9753/92	1702/05/12	Q, précaire et obligation	Auroux	<b>BORREL Pierre, DUBOIS Antoine</b>	Antoine DUBOIS, muletier d'Auroux a reçu 150 livres de Pierre BORREL laboureur du même lieu (cf. acte du 20/04/16999, 3E 9752]. 125 livres sont prêtées par Antoine BORREL, frère. Pierre bail à précaire à Antoine deux vaches et leurs veaux.	



Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/25	1701/05/01	Q	Auroux	<b>BOUDETTE Jean, COUDEYRE Jean</b>	Me Jean BOUDETES, praticien d'Auroux a reçu de son beau-frère Jean COUDEYRE, ménager d'Auroux, 150 livres sur les 600 pour lesquelles ledit COUDEYRE s'était obligé en son CM avec Jeanne BOUDETTE, sœur de Jean (Me Marcé, 03/01/1701).	
3E9753/88 & 89	1702/04/30	Q	Auroux	<b>BOUDETTE Jean, COUDEYRE Jean</b>	Me Jean BOUDETES, praticien d'Auroux a reçu de son beau-frère Jean COUDEYRE, mari de Jeanne BOUDETTE fille et [déchiré] de feu Jeanne MARRON d'Auroux, 75 livres sur les 600 pour lesquelles ledit COUDEYRE s'était obligé en son CM.	somme versée en 4 louis d'or et 4 d'argent « de la nouvelle marque »
3E9752/60	1699/10/01	T	Auroux, Malmont	<b>BOUET Antoinette</b>	Antoinette BOUAT [Bohat ? ou Bohet (Bouhet, Bouet ?)], femme de Louis GIBERT du lieu de Malmont paroisse d'Auroux, dicte son testament. Elle lègue à Noël et Jeanne GIBERT ses enfants dudit Louis, 135 livres chacun pour leurs droits et nomme son mari H.U., à charge pour lui de rendre l'héritage à celui des enfants qu'il voudra.	BOUET sur le relevé du CM (1684).
3E9752/89 & 90	1700/03/25	Arr	Laval-Atger, Montgros	<b>BOUET Antoinette, BOUET François</b>	Antoinette BOUET, veuve de Jean ABOULINC du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger, arrente pour 6 années à François BOUET, ménager du même lieu, sa métairie dudit lieu ; elle se réserve la maison, la grange, les potagers. Conditions : 36 livres/an, 20 cartes de seigle, 2 cartes d'orge, 9 cartalières d'avoine (mesure de Montauroux) et une charette de ravés [conditions diverses et échancier].	
3E9752/88	1700/03/07	Déclaration & Q	Auroux, Briges Laval-Atger, Montgros	<b>BOUET Antoinette, LAHONDÈS Anne</b>	Antoinette BOUET, veuve de Jean ABOULINC et administratrice de leurs enfants, du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger, déclare à Anne LAHONDÈS, veuve et héritière d'Antoine ABOULINC du lieu de Briges (Auroux) que son mari, Jean ABOULINC, l'a chargé, sur son lit de mort, de lui donner quittance de 37 livres et 8 sols (sur la constitution prévue en son CM). Également cité dans le détail de l'acte : Antoine BOUET, beau-père dudit ABOULINC.	
3E9752/131 & 132	1700/10/14	Ob portant vente	Auroux, Briges Laval-Atger, Montgros	<b>BOUET Antoinette, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe</b>	Antoinette BOUET, veuve de Jean ABOULINC de Montgros (Laval-Atger) doit 263 livres 8 sols à Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges (Auroux) [une partie de la dette a été évoquée le 14/11/1698, 3E 9751]. Accord sur un montant de pension annuelle et perpétuelle due par ladite BOUET pour cancellation des obligations ci-dessus.	
3E9752/133	1700/11/03	Q et recon.	Auroux	<b>BOUET Charles, CROUZET Pierre</b>	Pierre CROUZET, mari de Catherine BOUET, muletier d'Auroux, a reçu de son beau-père Charles BOUET maréchal de la même paroisse la somme de 73 livres en moins sur la constitution dotale faite à Catherine.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/89 & 90	1702/05/01	Bail en paiement et vente	Auroux Langogne	<b>BOUET Charles, GRIEULE Jean</b>	Vente entre Sr Jean GRIEULE, marchand de Langogne et Charles BOUET, maréchal d'Auroux.	
3E9753/14	1701/01/21	Q	Auroux Langogne	<b>BOUET Charles, MAZAUDIER Jean</b>	Charles BOUET, maréchal d'Auroux a reçu de son neveu Jean MAZAUDIER, marchand de Langogne, 40 livres (référence à Dominique BOUET de Villevieillette et à un acte du 25/06/1697, Me Lahondès).	
3E9753/44 & 45	1701/08/28	Rémission	Laval-Atger, Montgros	<b>BOUET François, TREMOULET Guillaume</b>	Feu Gabriel AVANTURIER s'est obligé de 270 livres au profit de François BOUET, ménager de Montgros (Laval-Atger). Ne pouvant en attendre le paiement, il en remet l'obligation à Guillaume TREMOULET, ménager du même lieu, à se faire payer sur les héritiers dudit feu AVANTURIER	
3E9753/60 & 61	1701/12/20	Q	Laval-Atger, Montgros	<b>BOUET François, TREMOULET Guillaume</b>	François BOUET, ménager de Montgros (Laval-Atger) a reçu 200 livres en louis d'or et d'argent de Guillaume TREMOULET, ménager au même lieu, en moins sur la cession que ledit BOUET lui avait faite sur les hoirs de feu Gabriel AVANTURIER (cf. rémission du 28/08, même registre).	
3E9752/14	1699/02/22	Q	Chastanier, Bessettes Grandrieu, Bellelande	<b>BOUET Jean, CHEBALIER Blaise</b>	Jean BOUET, ménager du lieu des Moulins paroisse de Chastanier, mari de Jeanne MOURGUE, a reçu 17 livres de Blaise CHEBALIER, ménager du lieu de Bellelande paroisse de Grandrieu. Sur cette somme 5 livres correspondent aux étrennes prévues pour Jeanne MOURGUE au CM entre Marie CHEBALIER et Paul MOUGUE et 12 livres pour une robe (étrennes à Jeanne MARRON, mère de Jeanne MOURGUE (même CM et donnée à sa fille par testament, [Me Vigière, le Cellier]).	
3E9753/87 & 88	1702/04/23	Testament	Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>BOUET Marguerite</b>	Marguerite BOUET, veuve de Jean LHERMET de Sainte-Colombe-de-Montauroux, dicte son testament. Leg de 200 livres à sa fille aînée Louise LHERMET, en sus de la constitution dotale qui lui fut faite. Legs de 200 livres à Catherine et Marie LHERMET et de 100 livres à Barthélémy et Jean LHERMET, ses autres enfants, pour leur droits. H.U. : Barthélémy, son fils.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/55 et 56	1699/09/23	Q	Grandrieu, Mararèches	<b>BOULLET Jacques, LAHONDÈS Jean</b>	Jean LAHONDÈS, mari de Marie PAULIAN icelle fille et héritière de feu Vidal du lieu de Mararèches paroisse de Grandrieu, a reçu 245 livres de Jacques BOULLET, ménager dudit lieu, ayant droit de Marguerite BOULLET sa sœur, icelle fille et héritière de feu Jean (retrait d'un pré vendu par le feu PAULIAN audit feu Jean BOULLET père de ladite Marguerite)., 6 juin 1669, Me Bonniol). Est aussi évoquée une obligation de 45 livres consentie par Claude PONTIER mari de Marguerite BOULLET au feu PAULIAN (19 février 1682, Me Crouzet). De la suite de l'acte (détails financiers), on retient que le premier mari de Marie PAULIAN fut Pierre MALVIEILLE	
3E9753/88	1702/04/23	Q et recon.	Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Veymen	<b>BRESSON Jean, THEROND Jean</b>	Jean BRESSON, mari de Marie THEROND du lieu du Veymen paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, a reçu de Jean THEROND son beau-père 50 livres, une brebis et divers objets en moins sur la constitution qui fut faite à sa fille (CM, même registre).	
3E9753/27 & 28	1701/05/28	CM	Auroux Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Veymen	<b>BRESSON Jean, THEROND Marie</b>	Jean BRESSON, majeur, fils de feu Pierre et de Catherine COUVE, travailleur du lieu du Veymen paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, avec Marie THEROND fille de Jean et de feu Isabeau RANC, d'Auroux. La fiancée à l'agrément de son père et de Gabriel ABOLINC, son beau-frère. Le père donne à sa fille 400 livres et divers objets. Gabriel ABOLINC s'oblige pour 20 livres.	
3E9752/104	1700/05/16	Donation	Langogne Laval-Atger, Montgros	<b>BRUGEIRE Lucrèce, LANGLADE (de) Alexandre</b>	Lucrèce BRUGEIRE, fille à feu Jean BRUGEIRE et Marguerite RASCHAS du lieu de Montauroux, veuve de Claude ANDRÉ de Langogne où elle habite, a diverses dettes envers noble Alexandre de LANGLADE, sgr de Montgros. Elle lui fait don de ses droits légitimaires paternels (environ 200 livres) moyennant quelques réserves.	
3E9753/53 & 54	1701/11/07	Q et ratification	Langogne Laval-Atger, Montgros	<b>BRUGEIRE Lucrèce, LANGLADE (de) Alexandre</b>	Lucrèce BRUGEIRE, veuve de Claude ANDRÉ de Langogne, a reçu de noble Alexandre de LANGLADE sgr de Montgros une partie des fonds qu'elle s'était réservée sur la donation entre vifs qu'elle lui avait faite (cf. acte du 16 mai 1700, 3E 9752).	
3E9752/103	1700/05/16	Rémission	Grandrieu, le Bouschet Laval-Atger, Montgros	<b>BRUGEYRON (de) Jean, GAIFIER Jacques, MEYRAND Jeanne</b>	Jacques GAIFIER, du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger, mari de Jeanne MEYRAND, doit 85 livres à noble Jean de BRUGEYRON, sgr du Bouschet (Grandrieu). Le couple cède au sgr du Bouschet 100 livres léguées à Jeanne MEYRAND par autre Jeanne MEYRAND sa sœur (Me Crouzet, Grandrieu, 16/04/1697), à se faire payer par les héritiers de Louise DESPEYSSES de Mende.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/90 & 91	1700/04/12	Arr	Rauret (43) St Alban en Montagne (07)	<b>BRUGEYRON (de) Marc, JOURDE Michel</b>	Noble Marc de BRUGEYRON, sgr de Fraissinet, mari de Madeleine de DIENNE, du Rauret [43], arrente pour 5 ans à Michel JOURDE, ménager du lieu de Chaseneuve p. de St Alban le Planial (St Alban en Montagne), sa métairie de Fontagnes, moyennant un versement annuel en argent (150 livres) et en nature (détail et échéancier). Inventaire des animaux, matériels et semences remis par le bailleur. Conditions diverses.	
3E9752/51 & 52	1699/08/24	Ob	Allenc Rauret [43]	<b>BRUGEYRON (de) Marc, MACARY Pierre</b>	Pierre MACARY, d'Allenc, fils et héritier de feu Me Jean MACARY, notaire, et de Philippe(a) GRIEULE, doit 300 livres à noble Marc de BRUGEYRON, sgr de Fraissinet, du Rauret [43]. La somme sera réglée au terme de quatre années. Fourniture de foin à titre d'engagement [détails].	
3E9752/27 & 28	1699/05/11	Q	Grandrieu Grandrieu, le Bouschet	<b>BRULHET Antoine, LAPORTE Pierre et Marie</b>	Pierre et Marie LAPORTE, enfants de feu Me Jacques LAPORTE (notaire à Grandrieu) et succédant à ses biens chacun pour 1/5, ont reçu 160 livres de Guion ARNAUD, ménager du lieu de la Chapelle (Grandrieu) et des mains d'Antoine BRULHET du lieu du Bouschet (même paroisse). La somme complète celle de 400 livres pour laquelle ledit ARNAUD s'était obligé envers feu Me LAPORTE le 13 mars 1670 avec engagement en garantie d'une maison et moulin appelé moulin de Batifolier.	
3E9752/78	1700/01/12	Q	Grandrieu, le Bouschet	<b>BRULHET Antoine, MALET Jeanne</b>	Jeanne MALET, veuve de Pierre THOMAS du lieu du Bouschet paroisse de Grandrieu, a reçu 400 livres d'Antoine BRULHET, son beau-fils du même lieu, en déduction des sommes et autres choses que ledit BRULHET se serait constitué dans son CM avec Marguerite THOMAS.	
3E9752/24 & 25	1699/04/22	Ob et antichrèse	Auroux, les Salles	<b>BRULHET Jean, GIBERT Bartélémy</b>	Jean BRULHET, ménager du lieu des Salles paroisse d'Auroux, doit 100 livres à Barthélémy GIBERT, charpentier du même lieu. Paiement à 3 ans ; bail d'un pré et d'un champ à titre d'engagement (contenance, confronts)	
3E9752/57	1699/09/27	Q	Auroux, les Salles Saint-Jean-la-Fouillouse, Lhermet	<b>BRULHET Jean, JAGONZAC, Jean</b>	Jean JAGONZAC, mari d'Anne BRULHET, du lieu de Lhermet paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, a reçu 273 livres de Jean BRULHET son beau-frère du lieu des Salles paroisse d'Auroux pour fin et entier paiement des 303 livres que ce dernier avait constitué à sa sœur dans son CM 27 janvier 1696 (Me Jacques Lahondès).	
3E9752/54	1699/09/14	T	Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>BRULHET Marguerite</b>	Marguerite BRULHET, veuve de Jean SAINT-JEAN de Sainte-Colombe-de-Montauroux, dicte son testament. Legs, outre les donations déjà faites, à Anne (60 livres), à Laurent, Jean Pierre et Isabeau SAINT-JEAN (45 livres) ses enfants. H.U. : Isabeau SAINT-JEAN, sa fille.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/13 & 14	1699/02/22	Rémission	Grandrieu, Florensac	<b>BRULHET Pierre, FARISIEN Vidal</b>	Pierre BRULHET et Vidal FARISIEN, son beau-fils, du lieu de Florensac paroisse de Grandrieu. Le CM de Vidal FARISIEN et d'Antoinette BRULHET prévoyait la donation par Pierre BRULHET de la moitié de ses biens. Ce dernier la remet à son gendre moyennant de nombreuses réserves (paiement des dettes, habitation, jouissance de meubles, jardins et diverses terres).	
3E9752/45 & 46	1699/07/10	Bail en paiement	Auroux, les Salles	<b>BRUN Barthélémy, BRUN Jean</b>	Jean BRUN dit SAUVAT, laboureur du lieu des Salles (Auroux), est débiteur de 270 livres envers son frère Barthélémy BRUN du même lieu, tant de son chef que comme procureur de leurs frères Jean et Joseph BRUN. La somme est liée aux legs de leur père, Nadal BRUN, et de leur mère Jeanne THEROND, ainsi qu'à la portion de la succession de Michel BRUN, leur frère décédé <i>ab intestat</i> . Jean et ses frères baillent en paiement à Barthélémy diverses pièces de terre [dénomination, contenance, confronts].	
3E9753/93	1702/05/13	Q et cancellation d'arr.	Auroux, les Salles Saint-Symphorien, le Chambon	<b>BRUN Barthélémy, RICHARD Pierre</b>	Pierre RICHARD, mari de Clauda MACARY et Dmille Atoinette MACARY du lieu du Chambon paroisse de Saint-Symphorien a reçu de Barthélémy BRUN ménager des Salles (Auroux) 30 livres et du seigle du prix de l'arrentement que Dilles Clauda et Antoinette MACARY lui avait consenti le 21/10/1696 (Me Jacques Lahondès).	
3E9753/98 & 99	1702/07/03	CM	Auroux, les Salles Grandrieu, moulin de Pontier	<b>BRUN Dominique, BOULLET Catherine</b>	Dominique BRUN, ménager, fils à feux Jean et Jeanne GALTIER du lieu des Salles, paroisse d'Auroux, avec Catherine BOULLET, fille de Privat et de feu Catherine CHABALIER du moulin de Pontier (Grandrieu). Le fiancé, majeur, est accompagné de ses oncles, Jean BRUN de Chams, Jean MAZAUDIER d'Aurouzet et Mathieu FERRAND des Chaux (de Saint-Bonnet). La fiancée a le consentement de son père, de son grand-oncle (Antoine BOULLET, prêtre) et de son oncle, Jean BOULLET. Privat BOULLET donne pour sa fille 900 livres, du seigle, des animaux, du linge, ...	
3E9752/43	1699/07/05	Chargement	Auroux, les Salles	<b>BRUN Dominique, LAPORTE Privat</b>	Privat LAPORTE, ménager du lieu des Salles paroisse d'Auroux a reçu de Dominique BRUN du lieu (comme prévu au contrat d'affermé) animaux, semence et matériaux divers [suit la liste].	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/10 & 11	1299/02/15	Reconnaissance féodale	Auroux, Briges, les Salles	<b>BRUN Jean, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe, (ARNAUD Vidal)</b>	Jean BRUN dit SAUVAT, laboureur du lieu des Salles (Auroux), reconnaît tenir emphytéose perpétuelle sur des propriétés sises au terroir des Salles (Auroux) et dépendant de la seigneurie de Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges, fils et héritier de feu Mre Nicolas Jean, icelui héritier de Guillaume, icelui de Gilbert, et icelui ayant droit de Dragonette MONTAGNAC et par ce moyen patron et fondateur de la chapelle Sainte Catherine. On rappelle des reconnaissances faites par Barthélémy SAUVAT à Gilbert de MALBEC le 28 avril 1480 et par Vidal SAUVAT à Guillaume de MALBEC le 28 juillet 1555 (Mes Richard et Macary) puis par autre Jean BRUN, père, en 1671 (Me Reboul). Acceptation par Mre Christophe et par Vidal ARNAUD, prêtre et chapelain [contenance, confronts, conditions].	
3E9752/15	1699/02/24	Vente	Auroux, Florac	<b>BRUN Jeanne, NEGRON Étienne</b>	Jeanne BRUN, veuve de Louis SIRVEN, du lieu de Florac paroisse d'Auroux, à vendu à Étienne NEGRON des mêmes lieu et paroisse, un pastoral (lieu, contenance, confronts) pour la somme de 100 livres (somme versée à Mre Gaspard d'AGULHAC pour arrérages de censive sur les biens du feu SIRVEN).	
3E9752/33 & 34	1699/06/09	Vente	Auroux, Florac	<b>BRUN Jeanne, PUECHJAUJAC Jean</b>	Jeanne BRUN, veuve de Louis SIRVEN, du lieu de Florac paroisse d'Auroux, à vendu à Jean PUECHJAUJAC, ménager du même lieu de Florac : un pastoral – valeur 51 livres –, un petit pastoral pour 20 livres, ainsi qu'un champ et un pré pour 85 livres [contenance, confronts]. Jean PUECHJAUJAC se paye de 12 livres au titre de la taille de l'an où il était consul, et verse le reste à Guillaume RIEUTORD envers lequel ladite BRUN était débitrice (contrat du 15/05/1694, Me Jacques Lahondès).	<i>Piediaujac, Piedjaujac...</i>
3E9752/76	1700/01/03	Q	Auroux, les Salles	<b>BRUN Pierre, BRUNEL Jean</b>	Jean BRUNEL, mari de Clauda BRUN, ménager du lieu des Salles paroisse d'Auroux, a reçu 100 livres de Pierre BRUN son beau-frère du même lieu (en moins sur la constitution faite au CM de ladite Clauda).	
3E9752/129	1700/10/10	Q	Auroux, les Salles	<b>BRUN Pierre, BRUNEL Jean</b>	Jean BRUNEL, ménager des Salles (Auroux) et mari de Claude BRUN, a reçu de Pierre BRUN son beau-frère aussi ménager au même lieu 70 livres pour fin de paiement de la constitution dotale faite à sa femme par ledit Pierre BRUN et son père Nadal BRUN (CM, feu Me Lahondès).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/35 & 36	1701/06/26	Q et recon.	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier, Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Monteil	<b>BRUN Pierre, CLEMENT Pierre</b>	Pierre CLEMENT, laboureur du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse et mari de Marguerite GRANIER, a reçu 30 livres de Pierre BRUN son beau-frère, laboureur au Monteil (Sainte-Colombe-de-Montauroux,) représenté par son fils aîné Louis BRUN. (Cf. CM du 15 janvier, même registre).	
3E9753/50 & 51	1701/10/19	Rémission	Auroux, Lherm, les Salles	<b>BRUN Pierre, CONZE Guillaume</b>	Guillaume CONZE, laboureur de Lherm (Auroux) cède et remet à Pierre BRUN, ménager du lieu des Salles (Auroux), une partie de l'obligation qui lui fut consentie par Privat ROUVEYRE (26/03/1676, feu Me Lahondes). Nombreux détails (historique, quittances citées, ...). Citée dans l'acte : Jeanne BRUN, femme de Privat ROUVEYRE.	
3E9752/12 & 13	1699/02/17	Reconnaissance féodale	Auroux, Briges, les Salles	<b>BRUN Pierre, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe, (ARNAUD Vidal)</b>	Pierre BRUN, fils et héritier de Nadal BRUN du lieu des Salles paroisse d'Auroux, reconnaît tenir emphytéose perpétuelle de Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges, patron et fondateur comme héritier de ses auteurs de la chapelle Sainte-Catherine fondée en l'église d'Auroux, et de Mre Vidal ARNAUD, desservant de ladite chapelle, les droits sur divers champs et pasturaux (énumération, confronts). Montant de la censive, du droit de lodz et autres devoirs, échéancier. Les différentes pièces de terre avaient été reconues successivement par Barthélémy SAUVAT à Mre Gilbert de MALBEC en 1480 (Me Richard), par Pierre BRENAC, mari de Marguerite SAUVAT à Mre Guillaume de MALBEC le 28 juillet 1555 (Me Macary, Sainte-Colombe) et par feu Nadal BRUN à Hélène du CHASTEL, mère et administratrice de Mre Nicolas Jean de MALBEC le 11 mars 1671 (Me Reboul).	
3E9752/30 & 31	1699/05/28	Vente	Auroux Auroux, Florac	<b>BRUNEL André, BRUNEL Jean</b>	Jean BRUNEL, ménager d'Auroux, vend pour 69 livres à André BRUNEL du lieu de Florac (Auroux), un champ situé au terroir de Florac [contenance, confronts].	
3E9753/120 & 120	1702/12/20	Arrentement	Auroux, Briges, Florac	<b>BRUNEL André, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe</b>	Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges, arrente pour 6 ans à André BRUNEL, ménager de Florac à Auroux, sa métairie située en ce lieu de Florac. Conditions (en argent et en nature). Obligations du bailleur et du locataire [semences, bois, foin, etc.].	
3E9753/14	1701/01/21	Q	Auroux	<b>BRUNEL Claude, LAURENS Guillaume</b>	Guillaume LAURENS, tisserand d'Auroux, consul et collecteur pour 1698, a reçu 20 livres de Claude BRUNEL, agissant par délégation de Barthélémy VIGIERE maître-chirurgien et mari de Madeleine REBOUL (tous d'Auroux). (Reste de cote de taille due par ledit VIGIERE).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/136 à 128	1700/11/28	Q et recon.	Auroux Auroux, les Salles	<b>BRUNEL Claude, LOUBIER Vidal, THEROND Mathieu</b>	Mathieu THEROND, mari de Marie BRUNEL d'Auroux, a reçu de Claude BRUNEL son beau-père des vêtements et 13 livres (prévus au CM, Me Lahondès). Et, par les mains de Vidal LOUBIER, ménager du lieu des Salles (Auroux) mari de Lucrèce BRUNEL fille en 1res noces de Claude BRUNEL et de feu Anne VILLAR, 150 livres sur une somme de 200 livres promise par Claude BRUNEL et déléguée à Vidal LOUBIER ; reste de la somme pour la censive [1695] due par Claude BRUNEL au sgr des Salles sur les biens de feu Anne VILLAR. Suivent trois pages évoquant une circulation complexe d'obligations, quittances, etc. Évoqués dans l'acte : Antoine VILLAR, père de Anne ; Jean BRUNEL, fils de Claude ; Pons CHALEIL et Guillaume BONHOMME, neveux et héritiers de leur tante, Marguerite CHALEIL, icelle héritière de son mari : Michel VILLAR.	
3E9752/31 & 32	1699/05/30	Q	Auroux, Lherm, les Salles	<b>BRUNEL Gabriel, CONZÉ Guillaume</b>	Guillaume CONZÉ, mari de Jeanne BRUNEL du lieu de Lherm paroisse d'Auroux, a reçu de Gabriel BRUNEL, héritier de feu Gabriel BRUNEL son aieul et de Pierre BRUNEL son oncle du lieu des Salles (Auroux), six cartes de bled seigle que ledit feu Gabriel avait donné à ladite Jeanne dans son CM et 20 livres données par ledit feu Pierre dans son testament (Me Jacques Lahondès). Guillaume CONZÉ a également reçu de Gabriel BRUNEL, aussi héritier de son oncle feu Antoine BRUNEL, 6 livres que ce dernier avait léguées par testament à Jeanne CONZÉ, fille dudit Guillaume.	
3E9753/20	1701/04/06	Q et recon.	Auroux, les Salles	<b>BRUNEL Gabriel, LAPORTE Catherine</b>	Gabriel BRUNEL, mari de Catherine LAPORTE du lieu des Salles (paroisse d'Auroux), a reçu de Catherine LAPORTE (son frère Privat LAPORTE, présent pour elle) en grains, bestiaux ou argent, diverses sommes prévues en son CM (11/04/1691, feu Me Lahondès). Cités dans l'acte : feu Barthélémy ROBERT, beau-frère et feu Catherine MOLIN, belle-mère de Catherine LAPORTE.	
3E9753/20 & 21	1701/04/10	Arr	Auroux, Florac, les Salles	<b>BRUNEL Gabriel, LAPORTE Privat, NEGRON Étienne</b>	Étienne NEGRON, ménager du lieu de Florac (Auroux) et Privat LAPORTE, ménager des Salles (même paroisse) proches parents des enfants délaissés par Barthélémy ROBERT et Catherine LAPORTE des Salles décédés <i>ab intestat</i> arrentent à Gabriel BRUNEL des Salles une parcelle de la métairie appartenant aux hoirs des feux ROBERT et LAPORTE [conditions].	<i>S'agit-il bien de Catherine ? On trouve la double disparition d'un couple Barthélémy Robert x Marie Laporte en octobre 1694 (BMS d'Auroux, EDT 010, GG 3, 12).</i>



Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/7	1699/01/25	Vente	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier Saint-Bonnet-de-Montauroux, Ligeac	<b>BRUNEL Jacques, PANSIER Antoine</b>	Antoine PANSIER, ménager du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, héritier d'autre Antoine PANSIER son frère, second mari et héritier d'Anne MAZAUDIER, icelle veuve en 1res noces et héritière de Vidal MARCELIN du lieu de Ligeac, paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux, vend à Jacques BRUNEL ménager du lieu de Ligeac un petit jardin de l'hoirie du feu MARCELIN situé au même lieu (contenance, confronts, conditions sur les droits et taxes ; prix payé [30 livres] à Christophe de BELVEZET sgr de Tremoulet et de Ligeac à valoir sur le droit de censive dû par ledit MARCELIN).	
3E9753/70	1702/02/05	Q	Auroux, les Salles	<b>BRUNEL Jean, BRUNEL Pierre</b>	Quittance entre Pierre et Jean BRUNEL, des Salles à Auroux (argent et seigle). Jean s'était obligé par le CM (Me Roux) de son frère avec Marguerite GARREL.	
3E9753/85	1702/03/31	Ob et antichrèse	Auroux	<b>BRUNEL Jean, CHEBALIER Claude</b>	Mre Jean BRUNEL d'Auroux, fils et héritier de feu Guérin et icelui de Blaise et héritier encore de feu Mre Pierre BRUNEL curé de Chastanier son oncle, doit 143 livres 8 sols à Claude CHEBALIER, curé d'Auroux. Ce dernier accepte la promesse de paiement et le pré donné à titre d'engagement, tant de son chef que comme ayant droit de Blaise CHEBALIER son frère de Bellelande (Grandrieu), héritier de feu Pierre et Isabeau BRUNEL, fille du susdit Blaise.	
3E9753/19 & 20	1701/02/25	Q	Auroux	<b>BRUNEL Jean, FOSSE Pierre</b>	Pierre FOSSE, mari en 2ndes noces de Jeanne GERAUD, veuve en 1res noces et héritière de Claude RANVIER d'Auroux, a reçu 19 livres 10 sols de Jean BRUNEL, ménager d'Auroux, qui les devait audit RANVIER (cf. testament du 29/01/1698, 3E 9751).	
3E9752/98	1700/04/30	Rémission	Grandrieu, Laldeirès, Mararèches	<b>BRUNEL Jean, MERLE Marie, RODIER Antoine</b>	Marie MERLE, veuve de Vidal SIRVEN, du lieu de Laldeirès paroisse de Grandrieu, doit recevoir 245 livres de Jean BRUNEL (des mêmes lieu et paroisse) en capital pour reste du prix d'une vente (Me Crouzet, Grandrieu) plus les intérêts courus, soit 300 livres. Marie MERLE en fait remise à Antoine RODIER, ménager du lieu de Mararèches (Grandrieu), moyennant paiement échelonné de ladite somme.	
3E9752/102 & 103	1700/05/14	Vente	Auroux Auroux, Florac	<b>BRUNEL Jean, SIMON Claude</b>	Jean BRUNEL, ménager d'Auroux, à vendu à Claude SIMON du lieu de Florac ( <i>ibidem</i> ) un petit pré et deux champs moyennant la somme de 54 livres [contenances, confronts].	
3E9752/34 & 35	1699/06/09	Vente	Auroux Auroux, Florac	<b>BRUNEL Jean, VERDIER Jean</b>	Jean BRUNEL, ménager d'Auroux, vend à Jean VERDIER, maître-tailleur d'habits du lieu de Florac (Auroux), un pré et un champ pour 103 livres et 10 sols [contenance, confronts].	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/12 & 13	1701/01/20	Rémissions	Grandrieu, Espinousette Naussac, la Valette	<b>CARTALADE Jean, CHALVIDAN Jean</b>	En présence : Jean CHALVIDAN [écrit CHOVIDAN] de la Valette (Naussac) et Jeanne AMBLARD d'Espinousette (Grandrieu), fiancés (CM, Me Chauchat *) ; Jean CARTALADE, mari de Françoise AMBLARD, fille et héritière de feu Mathieu AMBLARD et de Vidale RAMEIL, d'Espinousette. Imbroglie familial et financier, impossibilité d'honorer des engagements, rémission de droits, ... Apparaissent dans l'acte : feu Marguerite ALMERAS, du Sap, mère de Jean CARTALADE ; Jean ALLIER, menuisier à Mende, héritier de feu Antoinette CARTALADE sa femme et donataire d'Helix CARTALADE sa belle-sœur ** (Me Couzet, 13/10/1697) ; Robert HEBRARD, tisserand, époux de Louise CARTALADE, fille de Marguerite ALMERAS.	* 3E 4241 (M. Poudevigne). ** En son nom et celui de Jean ALLIER, soit " 3 des 6 parts » des biens [expertisés] laissés par ladite ALMERAS.
3E9752/69 et 70	1699/11/16	Q	la Panouse, les Chazes Saint-Haon [43], Escublazet	<b>CARTALADE Michel, CHABALIER Jacques</b>	Michel CARTALADE, du lieu d'Escublazet paroisse de Saint-Haon [43], a reçu 36 livres de Jacques CHABALIER du lieu des Chazes paroisse de la Panouse en déduction d'une dette dont l'historique est rappelée avec force détails.	
3E9752/133	1700/11/01	Q	la Panouse, les Chazes Saint-Haon [43], Escublazet	<b>CARTALADE Michel, CHABALIER Jacques</b>	Michel CARTALADE, du lieu d'Escublazet paroisse de Saint-Haon [43], a reçu 29 livres de Jacques CHABALIER du lieu des Chazes paroisse de la Panouse (contrat du 16/11/1699, même registre). [Ici, le clerc a écrit Chebalier].	
3E9753/72 & 73	1702/02/17	T	Auroux, les Salles	<b>CHABALIER Vidal</b>	Vidal CHABALIER, laboureur des Salles à Auroux, dicte son testament. Legs à Jean CHABALIER, son fils de sa 1re femme Marguerite GELLION et à Dominique, Anne et Louise CHABALIER, ses enfants de sa 2nde épouse Marie BRUN (50 livres aux garçons, 66 livres et du seigle aux filles). Seigle à son épouse. H.U. : Jean CHABALIER son fils. Inventaire (court).	
3E9753/94 & 95	1702/05/21	Vente	Auroux Auroux, Florac	<b>CHADANIEL Jean, DUFRENE Pierre, RAMEIL Clément</b>	Pierre DUFRENE d'Auroux vend à Jean CHADANIEL du lieu de Florac (Auroux) un petit jardin pour la somme de 15 livres (somme à verser à Clément RAMEIL, maître-tisserand de Mende, mari de Jeanne DUFRENE, fille dudit Pierre et d'Antoinette BARJETON) en moins sur la succession de sa mère décédée <i>ab intestat</i> .	
3E9752/28 & 29	1699/05/17	Vente	Auroux, Florac Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Brugeire	<b>CHADANIEL Jean, PUECHJAUJAC Pierre</b>	Pierre CHADANIEL, laboureur du lieu de la Brugeire paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, a vendu à Jean PUECHJAUJAC, ménager du lieu de Florac paroisse d'Auroux, un pré et un champ [dénomination, contenance, confronts] moyennant la somme de 90 livres [comptant, échéancier].	Piediaujac, Piedjaujac...

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/30	1699/05/18	Q	Auroux	<b>CHANTON Claude, CROUZET Pierre</b>	Claude CHANTON, mari en 1res noces de Jeanne CROUZET, d'Auroux, a reçu 45 livres de Pierre CROUZET, fils d'Antoine, muletier dudit Auroux. Somme pour entier paiement des 60 livres correspondant, par accord amiable, à une réparation de portion de maison (30 juin 1674, feu Me Jean Lahondès ; quittance du 5 février 1689, Me Marcé)	
3E9752/67 à 69	1699/11/14	T	Auroux	<b>CHAPAT Vidale</b>	Vidale CHAPAT, veuve et héritière de Jean DUBOIS d'Auroux, dicte son testament. Leg de 80 livres à Gabriel DUBOIS, son fils ; <i>idem</i> , pour Jeanne et Isabeau DUBOIS, ses filles, 100 livres chacune (aux trois, pour les droits qui peuvent leur appartenir, à leur majorité ou lorsqu'ils se marieront) ; H.U. : Isabeau CHAPAT, sa sœur, à charge de remettre l'héritage à celui des enfants qu'il lui plaira de désigner et quand elle le voudra. Suit un inventaire très fourni des meubles et effets de la testatrice.	
3E9752/84 & 85	1700/02/07	CM	Auroux	<b>CHAUVET Jean, AVANTURIER Jeanne</b>	Jean CHAUVET, fils de feux Antoine et Claude BERTRAND d'Auroux avec Jeanne AVANTURIER, fille de feu Guillaume et de Marguerite DEGOUR d'Auroux. Le fiancé est majeur, la fiancée se présente avec le consentement de sa mère et de son frère Guillaume. Ces derniers donnent tous leurs biens à leur fille et frère, à charge à la donataire de les entretenir jusqu'à leur décès et de payer 40 livres à sa sœur, Isabeau AVANTURIER, pour tous les droits auxquels elle peut prétendre. Jean CHAUVET se constitue de 300 livres et donne 7 livres d'étrennes à sa future belle-mère et 2 brebis à son futur beau-frère.	
3E9752/109	1700/06/24	Annulation de CM	Auroux	<b>CHAUVET Jean, AVANTURIER Jeanne</b>	Jean CHAUVET et Jeanne AVANTURIER, d'Auroux, avaient conclu un CM en février (même registre). Ils reprennent leur liberté.	
3E9752/109	1700/06/22	Q	Auroux	<b>CHAUVET Jean, HEBRARD Dominique</b>	Jean CHAUVET, brassier, fils de feu Antoine d'Auroux, a reçu 50 livres de Dominique HEBRARD [beau-frère], tailleur d'habits (même lieu), mari de Jeanne CHAUVET, icelle fille de feu Antoine.	
3E9752/142	1700/12/03	T	Auroux	<b>CHAUVET Vidal</b>	Vidal CHAUVET, tisserand d'Auroux dicte son testament. H.U. : Jeanne CHAUVET, sa nièce, femme de Dominique HEBRARD maître-tailleur d'Auroux.	
3E9753/80 & 81	1702/03/09	Nomination	Auroux	<b>CHAZALMARTIN Jean, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe</b>	Nomination, par Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges, de Jean CHAZALMARTIN, prêtre, comme chapelain de la chapelle Sainte-Catherine fondée en l'église d'Auroux par feue Dragonette MONTAGNAC. [suite au décès de Vidal ARNAUD].	Cf. 15/02/1699, 3E 9752

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/30	1699/05/24	Q	Auroux, Fabrèges La Panouse	<b>CHAZALMARTIN Pierre, TONDUT Jeanne</b>	Quittance faite, pour l'équivalent de 30 livres, par Jeanne TONDUT, veuve de Jean GIBERT de la Panouse, à Pierre CHAZALMARTIN mari de Jeanne GELLION, icelle héritière de Jean et donataire de Jeanne GIBERT ses père et mère, du lieu de Fabrèges d'Auroux	
3E9752/57 à 59	1699/09/27	T	Grandrieu, Bellelande	<b>CHEBALIER Blaise</b>	Blaise CHEBALIER, ménager du lieu de Bellelande paroisse de Grandrieu dicte son testament. Confirmation des donations et constitutions faites à ses filles Marie et Jeanne ; legs de 600 livres à Louise et Marguerite ses autres filles de Claire ROUSSET sa femme (à leur majorité ou au mariage) ; leg de 400 livres à Claude CHEBALIER son fils et de Claire ROUSSET ; pour Claire ROUSSET sa femme, son habitation et son entretien sa vie durant aux dépens de son héritière ou, en cas d'incompatibilité une pension [détail des subsistances prévues]. H.U. : Marie CHEBALIER, sa fille, femme d'Antoine DELMAS. [Suit, sur près de 2 pages, l'inventaire des biens, intéressant pour les prix, notamment des bêtes].	<i>Rem. : pas de mère désignée pour Marie et Jeanne, or il est possible que Blaise ait été marié deux fois... En tous cas, lors de son mariage, à Arzenc, il est "libre et âgé d'environ 40 ans". Le plus souvent écrit CHABALIER (mais tous ceux de Bellelande sont, antérieurement, des CHEVALIER (cf. Roger Duranté).</i>
3E9752/52 & 53	1699/09/05	Q	Auroux	<b>CHEBALIER Claude, CRUEIZE Jean</b>	Mre Jean CRUEIZE, ancien curé de la paroisse d'Auroux résidant à Laval-Atger, a reçu 40 livres comptant de Mre Claude CHEBALIER actuel prêtre d'Auroux. (Sur les 80 de la pension annuelle qui lui est servie).	
3E9753/59 & 60	1701/12/18	Q et recon.	Pierrefiche, la Chaze Saint-Jean-la-Fouillouse, le Villeret	<b>CHAZALMARTIN Jean, MERCIER Jeanne, VIALLA Sylvestre</b>	Jean CHAZALMARTIN, mari de Vidale MERCIER du Villeret paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, a reçu 30 livres de Sylvestre VIALLA et Jeanne MERCIER de la Chaze (Pierrefiche) beau-frère et belle-sœur sur la constitution faite à Vidale en son CM (Me Marcé).	
3E9752/49	1699/07/22	Vente	Auroux	<b>CLEMENT Antoine, HEBRARD Dominique</b>	Antoine CLEMENT, beau-fils et donataire de Jacques GAYFFIER et icelui de Pierre VALADIER d'Auroux, a vendu un champ de 5 cartades pour 126 livres à Dominique HEBRARD. La somme a été comptée à Pierre LAPORTE de Grandrieu, procureur de feu Mre Jean VIDAL et de Mre Jacques de RETZ chapelain de la chapelle Saint Jean l'Évangéliste sur les 157 d'une obligation pour arrérages de censive. Pierre LAPORTE a donné 42 livres à Guillaume ROUVEYRE, mari de Louise SIMON, H.U. de feu Mre Jean VIDAL, somme qui doit lui revenir sur cette vente.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/19	1699/03/24	Ob	Auroux	<b>CLEMENT Antoine, LAPORTE Pierre</b>	Antoine CLEMENT, beau-fils de Jacques GAYFFIER et icelui de Pierre VALADIER d'Auroux, doit 157 livres à Pierre LAPORTE de Grandrieu procureur de feu Mre Jean VIDAL, prêtre et chapelain de la chapelle de Saint Jean l'Évangéliste (15 années d'arrérages de censive que les biens dudit CLEMENT servaient à ladite chapelle).	
3E9753/8	1701/01/15	CM	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier, Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Monteil	<b>CLEMENT Pierre, GRANIER Marguerite</b>	Pierre CLEMENT, fils de feux André et Antoinette JAUSSEIN du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, avec Marguerite GRANIER, fille de feux Antoine et Marguerite REDON, du lieu du Monteil paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux. Majeur, le fiancé est accompagné de son oncle, Guillaume JAUSSEIN, du Cellier. Antoinette est assistée de Pierre BRUN, son beau-frère, de Jeanne GRANIER sa sœur et d'Antoine BRUN, son neveu. Elle se constitue de tous ses biens ; une partie de son cabal lui est due par Étienne ARCHER, son beau-frère de Condres.	
3E9752/76 & 77	1700/01/10	Délibération	Auroux	<b>Collectif d'habitants</b>	Pierre FOSSE, Privat GRAVIL, André BRUNEL, consuls et collecteur d'Auroux pour la présente année. Mres Gaspard d'AGULHAC, sgr de Malmont, Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges, Christophe de BELVEZET, sgr de Tremoulet, Gabriel de DIENNE, sgr de Saint-Eustache ; Jean Victor BOUCHARENC, sr de Fabrèges ; Mre Claude CHEBALIER, curé d'Auroux ; Jean BRUNEL et Vidal PAGES faisant la plus grande partie des contribuables de la paroisse d'Auroux. L'église d'Auroux est en très mauvais état, la ruine menace l'église et le clocher : les consuls prient l'Assemblée de délibérer sur les mesures à prendre pour faire faire les réparations nécessaires. L'Assemblée donne pouvoir aux consuls pour : 1. obtenir de Mgr l'Intendant de la province le pouvoir et la permission d'imposer sur tous les habitants contribuables de la paroisse la somme de 600 livres (par moitié sur deux années) ; 2. de bailler le prix-fait à ceux qui en feront la condition meilleure ; de passer contrats et actes nécessaires.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/37	1699/06/20	Vente	Laval-Atger, Montauroux, Montgros	<b>COLOMB Jacques, TREMOULET Jeanne</b>	Jacques COLOMB et Jeanne TREMOULET, sa femme, du lieu de Montauroux paroisse de Laval-Atger, laquelle a succédé pour 1/5 aux biens de Marie BONNET sa mère fille de Marguerite GELLION et icelle de Jeanne DELAROCHE, ont vendu à noble Alexandre de LANGLADE, sgr de Montgros, le 1/5 d'un bois situé au terroirs des Brandes. Sont aussi évoqués dans l'acte – à propos d'une réserve – Privat BONNET mari de Jeanne BASSIER fille et donataire de feux Vidal BASSIER et Marguerite GELLION icelle fille et donataire de ladite Jeanne DELAROCHE, des Brandes (ledit BONNET avait passé un contrat d'échange avec le feu père du sgr de Montgros le 28 avril 1649, feu Me Laporte, Grandrieu).	<i>On trouve trace d'un accord d'échange de la métairie des Brandes entre Privat mari de Jeanne "BOISSIER" et Guillaume de LANGLADE dans les relevés de Roger Duranté, mais à la date du 21 mai. R.D. s'interroge à propos de cet échange : « même système que l'actuel blanchiment d'argent ? » [3E6915].</i>
3E9752/111 &112	1700/07/05	CM	Naussac Rocles, Palheyres	<b>COLOMBET Michel, FEZANDIER Jeanne</b>	Michel COLOMBET, laboureur, fils de feux Jean et Catherine GEBELIN, de Naussac, avec Isabeau VIALLA, fille de feu Pierre et de Jeanne FEZANDIER du lieu de Palheyres, paroisse de Rocles. Le fiancé, majeur, est accompagné de son frère, Jean COLOMBET, et de ses cousins de Langogne, Martin GEBELIN et Pierre MOLHE. La fiancée a le consentement de sa mère et de ses frères (Jean, Pierre, Antoine VIALLA). Jeanne FEZANDIER et Jean VIALLA héritier de feu Pierre donnent 600 livres [détails de l'origine des fonds et échéancier] ; apport également de Pierre VIALLA, frère.	
3E9752/83	1700/02/02	Procuration	Auroux	<b>communauté des habitants d'Auroux, MALBEC de MONTJOC (de) Christophe</b>	Les Consuls et collecteurs pour l'année en cours et la plupart des habitants et contribuables de la paroisse d'Auroux [liste] donnent procuration à Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges, pour continuer en son nom et en leurs noms les poursuites entamées précédemment dans une affaire financière impliquant le chapitre de Mende et Jean Victor BOUCHARENC, fils de feu Jacques.	
3E9752/25	1699/04/23	Arr.	Auroux, Lherm	<b>CONZE Guillaume, GAYFFIER Guillaume</b>	Guillaume GAYFFIER, ménager du lieu de Lherm paroisse d'Auroux, arrente pour trois ans à Guillaume CONZE ménager du même lieu le domaine et métairie qu'il possède audit lieu. Réserves, conditions (argent et nature) ; conditions particulières (semences, animaux, exploitation, ...).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/71	1699/11/30	Q	Auroux Auroux, Fabrèges	<b>COUDEYRE Étienne, SIMON Pons</b>	Étienne COUDEYRE, tireur de laine d'Auroux, a reçu 75 livres de Pons SIMON, mari de feu Anne COUDEYRE, fille et héritière de feux Pierre COUDEYRE et Anne ROUVEYROL du lieu de Fabrèges (Auroux). (Droits sur les biens de ses feux parents).	
3E9752/47 & 48	1699/07/18	T	Auroux, Soulages	<b>COUDEYRE Jacques</b>	Jacques COUDEYRE, ménager du lieu de Soulages paroisse d'Auroux, dicte son testament. Disposition pour les offices, dons aux prêtres et aux pauvres. Leg à Isabeau BLANC, sa femme, son habitation, nourriture et entretien sa vie durant aux frais de son héritière. Habitation également pour son frère Jean COUDEYRE ainsi qu'une jument que son héritière devra faire garder avec ses bestiaux. Leg de 450 livres à Jeanne et de 375 livres à autre Jeanne et Privat COUDEYRE, ses enfants, pour leurs droits, à verser à leur majorité. H.U. : Marguerite COUDEYRE, femme de Privat GRAVIL.	
3E9753/30	1701/06/10	Q	Auroux	<b>COUDEYRE Jean, FOSSE Pierre</b>	Pierre FOSSE et Jeanne GERAUD, sa femme en 2ndes noces veuve de Claude RANVIER d'Auroux, ont reçu 53 livres de Jean COUDEYRE, mari de Jeanne BOUDETTE – fille à feu Marguerite MARRON – d'Auroux. Ladite MARRON s'était obligée de cette somme envers ledit RANVIER.	
3E9752/108 & 109	1700/06/18	"Département" "i.e. renonciation)	Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Veymen	<b>COUVE Catherine, JOUVE Jeanne</b>	Jeanne JOUVE du lieu du Veymen de Sainte-Colombe-de-Montauroux a donné la moitié de ses biens à sa fille, Catherine COUVE, lors de son CM avec Pierre BRESSON le 12/10/1665 (feu Me Lahondès). En reconnaissance de services rendus, la mère se départit de la réserve d'usufruit qui était prévue au CM.	
3E9752/93 à 95	1700/04/27	T	Grandrieu	<b>CROUZET Jean</b>	Me Jean CROUZET, notaire de Grandrieu, malade, dicte son testament. Nombreuses dispositions pour des messes. Lègue, pour ses droits, 800 livres à sa fille Marie de sa femme en premières noces, Marie GAUDE (à sa majorité ou à son mariage). H.U. : Marie DUMONT, sa femme en secondes noces (en cas de décès, l'héritage devra revenir à sa fille Marie). Dispositions en cas de décès de Marie CROUZET qui évoquent : 1. les parents de Me Jean CROUZET (feux Me Antoine CROUZET et Catherine BERNARD du lieu de la Grange) ; 2. feu Antoine BERNARD, oncle maternel ; 3. Marguerite CROUZET, petite-fille d'Antoine et de Catherine BERNARD ; 4. Jeanne DUMONT, belle-sœur du testateur. Suit l'inventaire des biens du testateur (on y relève, entre autres, les noms de Joseph GAUDE, son beau-frère) et la liste de tous ses registres depuis 1680 [année, nombre de feuillets]).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/146	1700/12/19	Q et recon.	Fontanes, Sinzelles Saint-Jean-la-Fouillouse, la Ginestière	<b>CROUZET Jean, LAMAT Jean</b>	Jean CROUZET, marchand du lieu de la Ginestière paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, mari de Catherine LAMAT, a reçu de Jean LAMAT son beau-père du lieu de Sinzelles paroisse de Fontanes 200 livres sur la constitution faite à sa fille (cf. 3E 9751, 31/01/1698).	
3E9752/29	1699/05/17	Vente	Auroux, le Sap Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier	<b>CROUZET Michel, MOURGUE Jean</b>	Jean MOURGUE, laboureur du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse a vendu à Michel CROUZET, ménager du lieu du Sap paroisse d'Auroux, un petit bois sis au Sap au prix de 13 livres 10 sols.	
3E9753/47 & 48	1701/09/04	Q	Auroux	<b>CROUZET Pierre, CROUZET Vital</b>	Vidal CROUZET, d'Auroux, fils de feux Antoine et Françoise BONHOMME, succédant pour 1/4 aux biens de sa mère et pour 3/4 à ceux de son père, a reçu 200 livres de son frère, Pierre CROUZET, muletier à Auroux. Ils règlent ainsi la succession. Évoqué dans la quittance : autre Vidal CROUZET, frère des précédents, décédé <i>ab intestat</i> .	
3E9752/149	1700/12/23	Q	Auroux	<b>CROUZET Pierre, DUBOIS Dominique</b>	Dominique DUBOIS, muletier d'Auroux, a reçu de Pierre CROUZET, aussi muletier du lieu, 50 livres pour fin de paiement d'une obligation consentie par ledit CROUZET conjointement avec son beau-père Charles BOUET, maréchal (Me Lahondes, 24/06/1694).	
3E9752/127	1700/10/04	Rémission	Auroux	<b>DAURELLE Antoine, HEBRARD Dominique</b>	Antoine DAURELLE, muletier d'Auroux, doit 63 livres à Dominique HEBRARD, maître-tailleur du même lieu (détail des sommes, historique, jugements). La somme sera à prendre sur noble Cyprien de LANGLADE, sr de Roubiliers, sur celle dont Jean de LANGLADE (père de Cyprien) est débiteur envers ledit DAURELLE (résumé !).	
3E9753/25	1701/05/05	Ob et antichrèse	Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres	<b>DEDIEU Pierre, MAZET Jeanne</b>	Jeanne MAZET, fille de feu Claude du lieu de Condres (Saint-Bonnet-de-Montauroux) s'oblige de 41 livres 8 sols à Pierre DEDIEU, charpentier de Saint-Bonnet (le Monteil) qui les lui prête. Engagement d'un champ en garantie.	
3E9753/2 & 3	1701/01/06	CM	Auroux, Tremoulet Lespéron [07]	<b>DESPEISSES Catherine, VEYRUNES Jean Antoine</b>	Jean Antoine VEYRUNES, fils de Pierre et d'Antoinette VIDIL de Lespéron [07,] avec Catherine DESPEISSES fille de Claude et de Claude HEBRARD du lieu de Tremoulet, paroisse d'Auroux. Le père du fiancé est absent depuis 3 ans et ce dernier, libre, est accompagné par son oncle, Antoine HUGON de Lespéron. La fiancée est majeure, avec l'agrément de ses parents et de son frère, François DESPEISSES. Les parents de la fiancée apportent 30 livres pour les droits de leur fille qui, elle, se constitue de son cabal. Seigle en sus par son frère. Antoine HUGON, procureur d'Antoinette VIDIL, constitue à Antoine la somme de 300 livres. Marguerite HEBRARD, tante maternelle de Catherine DESPEISSES, donne 10 livres.	



Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/33 & 34	1701/06/14	Q	Auroux, Tremoulet Lespéron [07]	<b>DESPEISSES François, VEYRUNES Jean Antoine</b>	Jean Antoine VEYRUNES, mari de Catherine DESPEISSES de Lespéron [07.] a reçu 88 livres de François DESPEISSES, son beau-frère de Tremoulet (Auroux). Cf. CM du 6 janvier (même registre).	
3E9752/120	1700/08/21	Q	Rocles Saint-Vénérand, Romagnac	<b>DUBOIS Antoine, JEAN Guillaume</b>	Guillaume JEAN, ménager du lieu de Romagnac paroisse de Saint-Vénérand [43], a reçu 72 livres d'Antoine DUBOIS, muletier de Rocles, restant du prix d'une vente d'avril 1696 (Me Jacques Lahondès).	
3E9753/115	1702/10/26	Q et recon.	Auroux Saint-Laurent-les-Bains [07]	<b>DUBOIS Antoine, PIGIER Annet, VINCENS Louise</b>	Annet PIGIER, maître-chirurgien habitant à Saint-Laurent-les-Bains [07], mari de Louise VINCENS, a reçu 96 livres d'Antoine DUBOIS muletier d'Auroux pour fin de paiement des 192 dont il était débiteur pour la vente que lui avait faite d'une maison (cf. 5 octobre 1700, 3 E 9752).	
3E9752/128	1700/10/05	Vente	Auroux	<b>DUBOIS Antoine, VINCENS Louise</b>	Louise VINCENS, fille à feux Etienne et Marguerite BRUNETON d'Auroux, vent une partie de maison à Antoine DUBOIS, muletier aussi d'Auroux. La maison avait été achetée au feu Sgr de Condres le 29 mai 1674 (Me Boudettes, Auroux). La partie vendue (5 cannes 2 pans x 4 cannes 1 pan) comporte 3 étages et est couverte en tuiles. Elle vend aussi une partie du jardin. Confronts ; droit de passage pour Jeanne VINCENS ou ses ayants-droits [l'autre partie de la maison a été léguée à Jeanne par leur mère, cf. 3E 9751, 16/07/1697]. Prix fixé après expertise : 615 livres. Une partie de la somme sera versée à l'ayant-droit du sgr de Condres, la maison n'ayant pas été complètement payée.	
3E9753/50	1701/10/16	Q	Auroux	<b>DUBOIS Antoine, VINCENS Louise</b>	Louise VINCENS d'Auroux a reçu 96 livres d'Antoine DUBOIS, muletier d'Auroux. (Cf. vente du 5/10/1700, 3E 9752).	
3E9752/61 & 62	1699/10/6	T	Auroux	<b>DUBOIS Jean</b>	Jean DUBOIS, maître-tailleur d'habits d'Auroux, dicte son testament. Donne et lègue à Isabeau, Gabrielle et Jeanne DUBOIS ses enfants de Vidale CHAPAT, pour leurs droits, 50 livres chacun à leur majorité ou lorsqu'ils se marieront. H.U. : Vidale CHAPAT, sa femme.	
3E9753/16 & 17	1701/01/27	Ob et antichrèse	Auroux	<b>DUFRENE Pierre et autre Pierre</b>	Pierre DUFRENE, tisserand d'Auroux, doit 60 livres à autre Pierre DUFRENE, muletier d'Auroux, son frère-germain. Bail d'un champ à titre d'engagement [contenance, confronts].	
3E9752/43 & 44	1699/07/06	T	Auroux, Florac	<b>DUFRESNE Marie</b>	Marie DUFRESNE, veuve de Louis ASTRUC du lieu de Florac paroisse d'Auroux, dicte son testament. Elle lègue à Catherine, Agnès et André ASTRUC, ses enfants de feu Louis, pour leurs droits sur ses biens à leur majorité ou lorsqu'ils se marieront, 45 livres à Catherine et André, 75 livres, deux brebis, une vache et un agneau à Agnès. H.U. : André, son fils.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/46	1701/09/02	Q et recon.	Chastanier, Bessettes Saint-Symphorien*, Bonnaude	<b>DUTHOR Mathieu, ITIER Jean</b>	Mathieu DUTHOR, laboureur mari de Louise ITIER de Bessettes (paroisse de Chastanier), a reçu 75 livres, deux brebis et une robe de Jean ITIER son beau-frère du lieu de Bonnaude paroisse de Saint-Symphorien* en moins de la dot faite à sa sœur (CM, Me Blanc, Thoras [43]).	* Le lieu de Bonnaude est habituellement relié à la paroisse de Laval-Atger.
3E9752/36	1699/06/19	Vente	Auroux, les Chazaux Chaudeyrac, Lestrezes	<b>DUTHOR Pierre, GIBERT Jean</b>	Jean GIBERT, ménager du lieu de Lestrezes paroisse de Chaudeyrac, a vendu à Pierre DUTHOR, ménager du Meylet (Auroux) rentier aux Chazaux d'Auroux une partie (3 cartades) d'un champ situé à Lestrezes. Le prix, 36 livres, couvre les 24 d'une obligation consentie par Jean GIBERT le 21 mars 1698 (même étude). <i>Nota : cette obligation ne figure pas dans le 3E9751 .</i>	le Meylet, qui ne figure pas dans le liste des hameaux, est au sud de Florac et à l'ouest de Bessettes (Chastanier) [IGN 2737 O].
3E9752/18	1699/03/24	Vente	Auroux, les Chazaux, Florac	<b>ENJELVIN Mathieu, VERDIER Jean</b>	Mathieu ENJELVIN, du lieu des Chazaux paroisse d'Auroux, a vendu à Jean VERDIER, maître-tailleur d'habits du lieu de Florac (même paroisse), un pré et un champ pour la somme de 93 livres. Confronts, modalités du règlement.	
3E9753/34 & 35	1701/06/19	Q	Auroux, les Chazaux, Florac	<b>ENJELVIN Mathieu, VERDIER Jean</b>	Mathieu ENJELVIN, ménager du lieu des Chazaux paroisse d'Auroux, a reçu 16 livres 10 sols de Jean VERDIER, tailleur d'habits de Florac (Auroux). [Cf. contrat de mars 1699, 3E 9752].	
3E9753/111	1702/10/04	Vente	Auroux, Lherm Mende	<b>ENJELVIN Vidal, JOUVE Pierre</b>	Vente d'une partie de pré par Vidal ENJELVIN, de Mende, à Pierre JOUVE, ménager du lieu de Lherm paroisse d'Auroux.	
3E9752/46 & 47	1699/07/17	CM	Auroux	<b>FOSSE Pierre, GERAUD Jeanne</b>	Pierre FOSSE, tireur de laine, fils à feux Étienne et Catherine MALBEC d'Auroux, avec Jeanne GERAUD, fille de Jean et de feu Marie CHASTEL, veuve en 1 <sup>res</sup> noces de Claude RANVIER d'Auroux. Le fiancé, majeur, est assisté de Jean GONY son beau-frère ; la fiancée, libre et du consentement de son père. La fiancée se constitue de tous ses biens (cf. 3E9751, son testament du 27 février 1698 et celui, en janvier, de Claude RANVIER) soit 250 livres.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/144 & 145	1700/12/14	CM	Fontanes, Sinzelles	<b>FOSSE Pierre, MATHIEU Antoinette</b>	Pierre FOSSE, fils de feu Jean et de Françoise COUDEYRE du lieu de Sinzelles, paroisse de Fontanes, avec Antoinette MATHIEU, fille de Mathieu et de Marie FARISIEN, du même Sinzelles. Le fiancé, majeur, est accompagné de sa mère et de ses frères Vidal et Antoine FOSSE, La fiancée à l'agrément de ses parents et de son oncle, Jean MATHIEU. Le père et la mère font chacun donation de la moitié de leurs biens sous condition d'être nourris et entretenus leur vie durant dans leur maison, ou, en cas d'incompatibilité, de percevoir une pension annuelle en nature (quantités déterminées de seigle, beurre, fromage, lard salé, droit d'usage des rabes [ <i>raves</i> ] et des « herbes potagères », 4 brebis, 3 moutons). L'acte détaille ensuite les meubles, effets, matériels et autres biens présents dans la maison desdits parents et dont ledit FOSSE aura la charge. Le fiancé se constitue de 300 livres (cabal, droits et seigle) et sa mère lui donne, en sus de ses droits légitimaires, seigle et linceuls.	
3E9753/39 & 40	1701/08/05	Q	Auroux	<b>FREVOL d'AUBIGNAC (de) Jeanne et Joseph François</b>	Dlle Jeanne de FREVOL d'AUBIGNAC, épouse de noble Christophe de BELVEZET, sgr de Tremoulet (Auroux) a reçu 100 livres de Joseph François FREVOL sgr d'AUBIGNAC, son neveu petit-fils et héritier de Dlle Isabeau REAL sur l'augment de dot prévu pour elle par son mari, François FREVOL, dans leur CM du 20/02/1640 (Me Baudoin, Pradelles [43]).	
3E9752/120 & 121	1700/08/31	Q	Auroux, les Salles Saint-Alban [30]	<b>GABOURDE Marie, HEBRARD Guillaume</b>	Marie GABOURDE, veuve et héritière de Vidal BOUET (testament du 05/02/1685, Me Bernard, Alès [30]), et Jean GABOURDE son frère et procureur, tous deux du lieu de Mazac paroisse de Saint-Alban diocèse d'Uzès, ont reçu 85 livres de Guillaume HEBRARD, mari de Catherine GELLION, fille et héritière de feu Antoine et de Jeanne BOUET, icelle fille et héritière d'Isabeau VILLAR du lieu des Salles (Auroux). Cette somme termine le paiement du leg fait par Isabeau VILLAR audit feu Vidal BOUET, son fils, mari de Marie GABOURDE (testament du 19/05/1665, feu Me Boudettes, Auroux).	<i>Saint-Alban, rattaché actuellement à Saint-Privat-des-Vieux.</i>
3E9752/56	1699/09/26	Vente	Auroux, Lherm	<b>GAIFIER Guillaume, JOUVE Pierre</b>	Guillaume GAIFIER, ménager du lieu de Lherm paroisse d'Auroux, a vendu à Pierre JOUVE, aussi ménager du lieu, un champ d'une valeur de 122 livres [confronts, modalités de paiement].	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/54	1701/11/13	Q et recon.	Auroux, Lherm Laval-Atger, Montgros	<b>GAIFIER Guillaume, LAURENS Balthazar</b>	Guillaume GAIFIER, mari en 2ndes noces de Marguerite TREMOULET du lieu de Lherm paroisse d'Auroux, a reçu 51 livres de Balthazar LAURENS, fils et héritier de feu Gabriel du lieu de Montgros (Laval-Atger), en déduction de la somme que ledit feu Gabriel LAURENS s'était engagé à payer aux successeurs de feu Jean TREMOULET, père de ladite Marguerite (contrat entre Gabriel et Pierre DUTHOR, même notaire, sans date).	
3E9753/53	1701/10/28	Q et recon.	Auroux, Florac Laval-Atger, Montgros	<b>GAIFIER Jacques, SIMON Claude</b>	Jacques GAIFIER, laboureur du lieu de Montgros (Laval-Atger), a reçu 30 livres et deux brebis de Claude SIMON laboureur de Florac (Auroux) en moins sur la constitution faite à Isabeau SIMON sa fille lors de son mariage avec Louis GAIFIER fils dudit Jacques (même notaire).	
3E9753/103	1702/07/25	Q et recon.	Auroux, Florac Laval-Atger, Montgros	<b>GAIFIER Jacques, SIMON Claude</b>	Jacques GAIFIER, beau-père d'Isabeau SIMON de Montgros (Laval-Atger), a reçu 34 livres de Claude SIMON, ménager de Florac (Auroux) sur la constitution faite à sa fille en son CM.	
3E9753/11 & 12	1701/01/20	CM	Auroux, Florac Laval-Atger, Montgros	<b>GAIFIER Louis, SIMON Isabeau</b>	Louis GAIFIER, brassier, fils de Jacques et de Jeanne MEYRAND du lieu de Montgros paroisse de Laval-Atger, avec Isabeau SIMON, fille de Claude et de feu Catherine ROBERT de Florac (Auroux). Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens (environ 500 livres en valeur) sous réserve d'usufruit leur vie durant. Claude SIMON donne à sa fille 450 livres (droits maternels), (bled) seigle, brebis et agneaux, velle, lit, robe et jupe, laine [évaluations].	
3E9752/87 & 88	1700/03/03	T	Auroux	<b>GAILHARD Claude</b>	Claude GAILHARD, femme d'André SUAUAU d'Auroux, dicte son testament. Legs à Marguerite et Jeanne SUAUAU, ses enfants, 150 livres chacun pour les droits auxquels ils peuvent prétendre ; H.U. : André SUAUAU son mari.	
3E9752/9 & 10	1699/02/15	Ob et antichrèse	Saint-Christophe-d'Allier [43], Abolinc	<b>GALHARD Claude, LAFONT Pierre</b>	Pierre LAFONT, ménager du lieu d'Abolinc paroisse de Saint-Christophe-d'Allier [43], est débiteur envers Claude GALHARD du même lieu de la somme de 100 livres pour reste de cote de taille des deux dernières années. Engagement à payer et bail d'une partie d'un champ en gage immobilier sur la durée du remboursement (contenance, confronts).	
3E9752/145 & 146	1700/12/17	Vente	Saint-Christophe-d'Allier [43], Abolinc	<b>GALHARD Claude, LAFONT Pierre</b>	Pierre LAFON, ménager du lieu d'Abolinc paroisse de Saint-Christophe-d'Allier [43] a vendu à Claude GALHARD, ménager du même lieu, une partie de champ pour la somme de 100 livres (cf. acte du 14/02/1699, même registre).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/116 & 117	1700/07/19	Échange	Auroux, Briges	<b>GALIARD Jacques, LAHONDÈS Anne</b>	Échange de pièces de terre entre Jacques GALIARD [GAILLARD ?], fils de Vidal, icelui fils de Simon du lieu de Briges paroisse d'Auroux avec Anne LAHONDÈS, veuve et héritière d'Antoine ABOLINC, du même lieu.	
3E9752/64 & 65	1699/10/19	CM	Saint-Denis-en-Margeride, le Viala Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>GAREL Jean, MERLE Hélène</b>	Jean GAREL, maître-tisserand, fils de feu Barthélémy et de Jeanne BESSEDE du lieu du Viala paroisse de Saint-Denis-en-Margeride habitant au lieu d'Antraygues, paroisse de Laval-Atger, avec Hélène MERLE, fille de Vidal et d'Antoinette ISTALINE de Sainte-Colombe-de-Montauroux. Lui est majeur ; elle est assistée de ses parents et de Jean MERLE, son frère. La fiancée se constitue de tous les biens qui pourraient lui appartenir, de 100 livres de son épargne (en blé et cadis) et de deux brebis de port. Le frère de la fiancée lui donne 7 livres et le père une vache.	
3E9752/26	1699/04/29	Ob et antichrèse	Auroux	<b>GELLION Anne et Jeanne, DUBOIS Jean</b>	Jeanne et Anne GELLION, succédant aux biens de Jeanne VEDRINES du lieu d'Auroux, assistées de leur procureur Mre Vidal CHANIER bastier du lieu, doivent 15 livres à Jean DUBOIS, tailleur d'habits. Engagement à 4 ans garanti par bail d'un petit jardin potager (contenance, confronts).	
3E9753/96 & 97	1702/06/25	Ob et antichrèse	Auroux, les Salles	<b>GELLION Vidal, MATHIEU Claude</b>	Claude MATHIEU, laboureur des Salles (Auroux,) doit 149 livres à Vidal GELLION, ménager au même lieu. Engagement sur 5 ans avec bail d'un champ en garantie.	
3E9752/26	1699/05/02	Vente	Auroux La Panouse, le Viala	<b>GÉRAUD Jeanne, GINESTEYRE Jean</b>	Jean GINESTEYRE, travailleur du lieu du Viala paroisse de la Panouse, a vendu un champ à Jeanne GÉRAUD, veuve et héritière de Claude RANVIER d'Auroux. Le champ, préalablement propriété d'Antoine VILLAR [confronts], a été expertisé et acquis moyennant 140 livres.	
3E9753/39	1701/07/24	Q	Châteauneuf-de-Randon Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>GIBERT Jean, SAINT-JEAN Jean Pierre</b>	Jean Pierre SAINT JEAN, travailleur de Châteauneuf-de-Randon, a reçu 92 livres de son beau-frère Jean GIBERT, ménager de Sainte-Colombe-de-Montauroux sur la somme prévue par un contrat du 4 juillet 1697 (Me Roux).	
3E9753/100	1702/07/05	Q	Châteauneuf-de-Randon Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>GIBERT Jean, SAINT-JEAN Jean-Pierre</b>	Jean Pierre SAINT-JEAN, travailleur de Châteauneuf-de-Randon, a reçu un cheval valant 45 livres de Jean GIBERT, son beau-frère de Sainte-Colombe-de-Montauroux. (sur les 320 livres d'un contrat du 4 juillet 1697 chez Me Roux, Langogne).	
3E9752/52	1699/08/30	Q	Auroux, Fabrèges Salindres [30]	<b>GIBERT Jeanne, GIBERT Pierre</b>	Pierre GIBERT, travailleur originaire du lieu de Fabrèges (Auroux) et habitant à Salindres [30], a reçu de Jeanne GIBERT, sa sœur veuve de Jean GELLION du lieu de Fabrèges, la somme de 40 livres (selon un contrat passé entre eux).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/121	1700/08/31	Q	Auroux, Fabrèges Salindres [30]	<b>GIBERT Jeanne, GIBERT Pierre</b>	Pierre GIBERT, travailleur originaire du lieu de Fabrèges (Auroux) et habitant à Salindres [30] a reçu de Jeanne GIBERT, sa sœur veuve de Jean GELLION et héritière de Marguerite BASTIDE des mêmes lieu et paroisse la somme de 40 livres en déduction des droits de légitime sur ladite BASTIDE à lui dûs.	
3E9753/46	1701/08/31	Q	Auroux, Fabrèges Salindres [30]	<b>GIBERT Jeanne, GIBERT Pierre</b>	Pierre GIBERT, travailleur originaire du lieu de Fabrèges (Auroux) et habitant à Salindres [30] a reçu de Jeanne GIBERT, sa sœur veuve de Jean GELLION et héritière de feu Marguerite BASTIDE leur mère du lieu de Fabrèges, la somme de 40 livres (en déduction de ses droits selon un contrat passé entre eux).	
3E9752/115	1700/07/11	Q	Auroux, Fabrèges la Panouse	<b>GIBERT Jeanne, TONDUT Jeanne</b>	Jeanne TONDUT, veuve de Jean GIBERT de la Panouse, a reçu 30 livres de sa belle-sœur Jeanne GIBERT du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux (sur les droits légitimes maternels de feu Jean GIBERT). [Nota : testament de Jean : 05/08/1698, Me Chebalier, la Panouse ; autre Jeanne GIBERT, sœur de Jean et Jeanne].	
3E9753/24	1701/05/01	Q	Auroux, Fabrèges la Panouse	<b>GIBERT Jeanne, TONDUT Jeanne</b>	Jeanne TONDUT, veuve de Jean GIBERT de la Panouse, a reçu de Jeanne GIBERT, fille et héritière de feu Marguerite BASTIDE du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux 30 livres en moins des droits dudit Jean GIBERT sur les biens de ladite BASTIDE sa mère. (Contrat entre lui et feu Jean GELLION, mari de ladite Jeanne GIBERT [Me Lahondès]).	
3E9753/98	1702/06/29	Q	Auroux, Fabrèges la Panouse	<b>GIBERT Jeanne, TONDUT Jeanne</b>	Jeanne TONDUT, veuve de Jean GIBERT de la Panouse, a reçu de Jeanne GIBERT, fille et héritière de feu Marguerite BASTIDE du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux, 30 livres en moins des droits dudit Jean GIBERT sur les biens de ladite BASTIDE sa mère (contrat passé avec feu Jean GELLIO, mari de Jeanne GIBERT).	
3E9752/17 & 18	1699/03/23	Vente	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Villeret	<b>GONIN Agnès, REYNAUD Jean</b>	Agnès GONIN, veuve de Guion QUATREBARS [peut-être pour Cathebras ?] du lieu du Villeret paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, a vendu à Jean REYNAUD, ménager au même lieu, un pré (confronts) pour la somme de 132 livres (versée par l'acheteur à Gaspard d'AGULHAC pour arrérages de censive dont la vendeuse était débitrice).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/65	1699/10/22	Q	Auroux Auroux, les Salles	<b>GONY Jean, TREBUCHON Pierre</b>	Jean GONY, tireur de laine d'Auroux, de son chef et comme ayant-droit de Pierre AYRAUD mari de Marie MARTIN [Me Reboul, 6 janvier 1693] et ayant-droit de Françoise MARTIN, sa belle-sœur fille de Françoise GONY et succédant en partie aux biens de feu Alix GONY leur tante, a reçu 36 livres de Pierre TREBUCHON, fils de feux Vidal et d'Anne HEBRARD du lieu des Salles paroisse d'Auroux (portion de succession de feu Alix GONY réglée à 160 livres par accord entre elle et la feu Anne HEBRARD [Me Reboul, 3 mai 1679]).	
3E9753/37 & 38	1701/07/12	Rémission	Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Brugeire Grandrieu, la Chapelle	<b>GOUPIL Pierre, MOREAU Michel</b>	Pierre GOUPIL, mari de Marie LAHONDES, icelle fille et héritière de feu Jean LAHONDES de la Brugeire (Sainte-Colombe-de-Montauroux), baille à Michel MOREAU, docteur et avocat en parlement habitant à la Chapelle (Grandrieu), le droit qu'il a sur un champ. [Origine de propriété ; historique ; réf. à divers contrats]. Sont notamment cités dans l'acte : Louise BOUDETTE, fille de Claude BOUDETTE et Marie CHARDONNAL, femme de Privat FABRE.	<i>Louise Boudette est sans doute la sœur de Marguerite, épouse de Jean Lahondes (père de Marie ép. Goupil). Cf. BMS de Grandrieu.</i>
3E9753/32 & 33	1701/06/13	Rémission	Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Brugeire, la Rouviere	<b>GOUPIL Pierre, RANC Guillaume</b>	Pierre GOUPIL, du lieu de la Brugeire, paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, en son nom et en celui de Jean BARDON mari de Marguerite GOUPIL sa sœur de Grandrieu d'une part ; Guillaume RANC du lieu de la Rouveyre (même paroisse) d'autre part. Jean GOUPIL, oncle de Pierre, a été marié à Marguerite RANC (sœur de Guillaume) le 29 mars 1680. Ladite Marguerite avait reçu la moitié des biens de sa mère, Marie BATIFOLIER. Suit un long imbroglio financier qui se termine par un accord entre les différents acteurs.	
3E9752/17	1699/03/19	Ob et antichrèse	Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Brugeire	<b>GOUPIL Pierre, VALADIER Barthélémy</b>	Barthélémy VALADIER laboureur du lieu de la Brugeire paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, doit 37 livres à Pierre GOUPIL dudit lieu. Barthélémy VALADIER paiera au bout de 5 ans et baille à titre d'engagement un pastoral situé au terroir de la Brugeire (contenance, confronts).	
3E9752/131	1700/10/12	Ob portant vente	Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Brugeire, le Monteil	<b>GRANIER Jeanne, RICHARD Guillaume</b>	Guillaume RICHARD, mari d'Antoinette VEYRET, icelle fille et héritière d'André du lieu de la Brugeire paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, doit 84 livres à Jeanne GRANIER, femme séparée de biens de Pierre BRUN, fille et héritière de feu Antoine GRANIER du lieu du Monteil (même paroisse). Antoine BRUN, fils aîné présent et ayant pouvoir, accepte la somme due de 84 livres. Composition et historique de la dette ; constitution d'une rente annuelle ; hypothèque de terres...	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/118 & 119	1700/08/02	Q et cancellation d'arr.	Auroux, Tremoulet Fontanes, Sinzelles	<b>HEBRARD Antoine et Claude</b>	Antoine HEBRARD de Tremoulet (Auroux) a arrenté pour 6 ans à Claude HEBRARD de Sinzelles (Fontanes) son domaine de Tremoulet (Me Reboul, St-Bonnet). Claude se départit. Détail des conditions.	
3E9752/50	1699/07/26	Q	Auroux, les Salles Grandrieu, Espinouse	<b>HEBRARD Guillaume, LANGLADE (de) Hélène</b>	Hélène de LANGLADE, veuve et héritière de Sr Pierre RANC du lieu d'Espinouse [écrit <i>Espinouze</i> ] paroisse de Grandrieu, a reçu de Guillaume HEBRARD beau-fils de feu Antoine GELLION du lieu des Salles à Auroux la somme de neuf livres de rente et pension annuelle (pré à Sainte-Colombe).	
3E9752/8 & 9	1699/02/12	Ob	Auroux, Briges Langogne	<b>HEBRARD Jean, MARTIN Alban</b>	Jean HEBRARD, fils et bien-tenant d'autre Jean, du lieu de Briges paroisse d'Auroux, reconnaît devoir 185 livres à Mre Alban MARTIN, maître-apothicaire de la ville de Langogne, mari d'Anne TUFFIER, icelle fille de feu Jacques TUFFIER. Suit l'historique des composants de la dette. Mentionnés dans l'acte : Claude HEBRARD, frère de Jean, Vidal SUAU, son beau-père.	
3E9752/44 & 45	1699/07/06	T	Auroux	<b>HEBRARD Marguerite</b>	Marguerite HEBRARD, femme de Vidal GELLION tisserand d'Auroux, dicte son testament. Leg de 15 livres à Marie HEBRARD sa sœur-germaine à sa majorité ; leg d'une tunique et d'une chemise à sa cousine Jeanne SUAU. H.U. : Vidal GELLION son mari.	
3E9753/118	1702/12/15	Ob et antichrèse		<b>JEAN Aymar, LANGLADE (de) Cyprien et Jean</b>	Nobles Jean et Cyprien de LANGLADE, srs de la Chomette et de Roubiliers doivent 20 livres à Aymar JEAN. Engagement à payer et bail d'un champ en garantie.	
3E9753/59	1701/12/10	Q et recon.	Auroux, Lherm	<b>JOUVE Pierre, MERCIER Joseph</b>	Joseph MERCIER, mari de Vidale JOUVE de Lherm (Auroux) a reçu de Pierre JOUVE son beau-père des mêmes lieu et paroisse 150 livres sur la constitution faite à sa fille (Cf. CM, 7/01/1701, 3E 9753).	
3E9753/115 & 116	1702/10/28	Q et recon.	Auroux, Lherm	<b>JOUVE Pierre, MERCIER Joseph</b>	Joseph MERCIER, mari de Vidale JOUVE de Lherm (Auroux) a reçu de Pierre JOUVE son beau-père des mêmes lieu et paroisse 90 livres sur la constitution faite à sa fille (Cf. CM, 7/01/1701, 3E 9753).	
3E9752/35	1699/06/10	Q	Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres	<b>LAFONT André, RICHARD François</b>	François RICHARD, ménager, mari de Louise BRUNEL, fille et héritière de feu Vidal du lieu de Condres paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux, a reçu 236 livres d'André LAFONT du même lieu pour fin et entier paiement d'une obligation de 470 livres (transaction du 22/11/1678, Me Reboul). Détails financiers. Cités dans l'acte : Gabriel BRUNEL (beau-frère) et Catherine SERODE (Nota : lien pas clair : la mère de Vidal serait Louise Serode ).	



Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/64 & 65	1702/01/09	Testament	Auroux, Briges	<b>LAHONDES Anne</b>	Anne LAHONDES, veuve en 2ndes noces d'Antoine ABOLINC du lieu de Briges, paroisse d'Auroux, dicte son testament. Leg de 100 livres à chacun de ses enfants de feu Antoine : Pierre, Vidal et Joseph ABOLINC. Confirmation du leg fait à Jacques REDON, fils de Vidal REDON son 1er mari en son CM avec Jeanne DUFRESNE ; don de 15 livres à Anne REDON, fille de Jacques, sa petite-fille et filleule. H.U. : Pierre ABOLINC, le fils aîné. Cité dans l'acte : Guillaume ABOLINC, beau-frère ; inventaire des biens de feu Antoine : Lahondes, 17/09/1693.	
3E9752/3 & 4	1699/01/16	T	Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Brugeire	<b>LAHONDÈS Jean</b>	Jean LAHONDÈS, ménager de la Brugeire, paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, dicte son testament. Il veut être inhumé dans le tombeau des prédécesseurs de son beau-fils, Mre Pierre GOUPIL. Dispositions pour les offices religieux, dons aux <i>véritablement</i> pauvres (pain). HU : Marie LAHONDÈS, sa fille unique, femme de Pierre GOUPIL.	
3E9752/50	1699/07/26	Bail en paiement	Grandrieu, Chabestras	<b>LAHONDÈS Michel, MEYRAND Antoine</b>	Antoine MEYRAND, ménager du lieu de Chabestras paroisse de Grandrieu, est débiteur de 69 livres envers Michel LAHONDÈS, ménager du même lieu (Me Crouzet, Grandrieu). Il lui baille en paiement une partie de champ (2 cartades).	
3E9752/123	1700/09/19	Bail en paiement	Fontanes, Sinzelles	<b>LAMAT Jean, MATHIEU Mathieu</b>	Mathieu MATHIEU, laboureur de Sinzelles (paroisse de Fontanes) est débiteur de 24 livres de Jean LAMAT, ménager du même lieu. Il lui baille en paiement un champ (situation, contenance, confronts, etc.).	
3E9752/59	1699/09/30	Ob	Auroux Langogne	<b>LANGLADE (de) Cyprien, MARTIN Alban</b>	Acte rayé, annulé, les parties ayant refusé de signer. On retient cependant que Cyprien est le fils de Jean et de Hélène de la ROQUE et que Alban MARTIN, maître-apothicaire de Langogne, est le fils de feu Jacques.	
3E9752/4 & 5	1699/01/20	Donation	Auroux, Roubilliers	<b>LANGLADE (de) Jean, la ROQUE de MOLLET (de) Hélène</b>	Donation entre vifs faite par Jean de LANGLADE, sgr de la Chomette, et Hélène de la ROQUE de MOLLET son épouse, du mas de Roubilliers à Auroux, à Cyprien de LANGLADE, leur fils émancipé. Donation de la moitié de leurs biens, estimés à 1500 livres. Énoncé de diverses conditions.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/5 & 6	1701/01/08	CM	Langogne Saint-Jean-la-Fouillouse, le Villeret	<b>LAURENS Bernard, CHAMBON Jeanne</b>	Bernard LAURENS, maître-charpentier, fils de Mathieu et de Claude BREISSE de Langogne, avec Jeanne CHAMBON, fille de feu Pierre et de Jeanne TREMOULET du Villeret (Saint-Jean-la-Fouillouse). Les fiancés ont l'agrément de leurs parents ; présents : Étienne et Antoine CHAMBON, frères de Jeanne, et Mre Jean CHAZALMARTIN, prêtre, son cousin d'Auroux. Les parents du fiancé lui constituent 150 livres (dont une partie à prendre sur les héritiers de feu Claude BREISSE, tante de Claude, qui les lui apporta en son CM (Me Marcé, 15/05/1669). Ils donnent en outre garde-robes, lit et couverte. Jeanne TREMOULET et son fils (donataire) Étienne apportent à la fiancée 215 livres auxquels s'ajoutent 60 livres (succession du père décédé <i>ab intestat</i> ). Jean CHAZALMARTIN donne 20 livres.	
3E9753/107	1702/08/28	Q	Auroux	<b>LAURENS Guillaume, ROBERT Gabriel</b>	Guillaume LAURENS, maître-tisserand d'Auroux, a reçu de Gabriel ROBERT, fiancé de Jeanne AVANTURIER les 45 livres de l'obligation faite du 10/07 (même registre).	
3E9752/32	1699/05/30	Vente	Auroux, les Chazaux, Florac	<b>LIEUTAUD Mathieu, NEGRON Étienne</b>	Mathieu LIEUTAUD, ménager du lieu des Chazaux paroisse d'Auroux, a vendu à Étienne NEGRON, ménager du lieu de Florac (même paroisse), un pré et un champ pour 183 livres (90 + 93) [dénomination, contenance, confronts]. Une partie est versée à Jean PUECHJAUGAC, ménager de Florac, consul et collecteur en 1698. Le reste est remis, comptant, au vendeur.	
3E9753/62 & 63	1701/12/30	CM	Chaliers [15], Pratlong Laval-Atger, Montgros	<b>LOMBARD Grégoire, BELLEDEN Antoinette</b>	Grégoire LOMBARD, fils de Guillaume et de feu Anne ANTONY de Pratlong, paroisse de Chaliers [15], avec Antoinette BELLEDEN, fille de Michel et d'Antoinette TREMOULET du lieu de Montgros, paroisse de Laval-Atger. Consentement du père de Grégoire par procuration donnée à Godefroy TRITIGNIAC de Montgros. Les parents de la fiancée font donation de la moitié de leurs biens (environ 300 livres). Le fiancé se constitue d'une somme équivalente.	
3E9752/88 & 89	1700/03/14	Bail à prix fait	Auroux, Briges	<b>MALBEC de MONTJOC Hélène, HUGON François</b>	Dlle Hélène de MALBEC de MONTJOC, procuratrice de Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges, son frère, baille à prix-fait à François HUGON, maître-maçon d'Albaret-Sainte-Marie, la batisse de muraille et autres travaux à la maison dudit Briges [détails techniques, prix – 180 livres –, échéancier].	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/63 & 64	1699/10/14	T	au monastère de Mercoire	<b>MALBEC de MONTJOC Louise</b>	Louise de MALBEC de MONTJOC, fille de feu Nicolas Jean, sgr de Briges et autres lieux, novice au monastère de Mercoire et sur le point d'accomplir son vœu, dicte son testament. Veut être inhumée dans l'église du monastère. Lègue à Hélène de MALBEC de MONTJOC, sa sœur, 2000 livres ; à Louis Joseph de MALBEC de MONTJOC, chevalier de Briges, son frère, 500 livres (à sa majorité ou quand il se mariera). H.U. : Mre Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges, son frère, à charge de lui payer une pension annuelle de 30 livres sa vie durant. Mre Christophe, présent, s'y oblige et souhaite que cette pension soit préférentiellement prise sur un pré qu'il désigne.	
3E9752/6 & 7	1699/01/23	Arr	Auroux, Briges, Florac	<b>MALBEC de MONTJOC, Christophe, PARIS Michel</b>	Messire Christophe de MALBEC de MONTJOC, sgr de Briges et autres lieux, habitant en son château de Briges à Auroux arrente sans réserve, pour six années, à Michel PARIS ménager du lieu de Florac (même paroisse), le domaine qu'il possède audit lieu, moyennant 66 livres par an et diverses contributions en nature. Suit le détail des livraisons et l'échéancier ainsi que diverses dispositions (semences, bétail, jouissance de la maison, fourniture de bois, etc.).	
3E9753/6 & 7	1701/01/13	CM	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier, le Villeret	<b>MARCELIN Claude, CHAMBON Delphine</b>	Claude MARCELIN, fils de Guillaume et de feu Jeanne AVANTURIER du lieu du Cellier (Saint-Jean-la-Fouillouse), avec Delphine CHAMBON, fille de feu Antoine et de Jeanne ROUYEYRE du Villeret dans la même paroisse. Les fiancés ont l'agrément de leurs parents (survivants) et Guillaume MARCELIN émancipe son fils. Jeanne ROUYEYRE donne la moitié de ses biens (100 livres ; sous réserve d'usufruit sa vie durant). Claude MARCELIN se constitue de tous ses biens.	
3E9752/19 & 20	1699/03/29	Vente	Auroux, Florac	<b>MARCON Jean, NEGRON Étienne</b>	Jean MARCON, mari de Jeanne DUTHOR icelle fille et héritière de feu Claude et Vidale CHADANIEL, du lieu de Florac paroisse d'Auroux, a vendu un pré à Étienne NEGRON ménager du même lieu (confronts, prix [105 livres], conditions).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/40 & 41	1699/06/29	Bail en paiement	Auroux, Florac	<b>MARCON Jean, VERDIER Jean</b>	Jean MARCON, mari de Jeanne DUTHOR icelle fille et héritière de feu Claude et Vidale CHADANIEL, fille et héritière de Pierre et icelui mari de Jeanne RANC, du lieu de Florac paroisse d'Auroux, est débiteur de 186 livres envers Jean VERDIER, mari en 2ndes noces d'Agnès CHADANIEL (fille de Pierre et Jeanne RANC, CM du 27 janvier 1630, feu Me Antoine Lahondès), tailleur d'habits du même lieu de Florac. [nature et origine de la dette]. Bail en paiement d'un champ et partie d'un pré [contenance, confronts].	
3E9753/65 & 66	1702/01/12	CM	Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres, Ligeac	<b>MARION Guillaume, SERONDE Jeanne</b>	Guillaume MARION, brassier, majeur, fils de feux Antoine et Vidale ABOLINC de Ligeac (Saint-Bonnet-de-Montauroux) avec Jeanne SERONDE, fille de feu Jacques et de Jeanne CARTALADE, de Condres (même paroisse). Le fiancé est accompagné de son frère Pierre MARION, la fiancée a le consentement de sa mère. Cette dernière donne tous ses biens sous réserve d'être entretenue sa vie durant. Clauses [habituelles] d'incompatibilité d'humeur. Le fiancé se constitue de 300 livres.	
3E9752/71 à 73	1699/12/02	T	Auroux	<b>MARRON Marguerite</b>	Marguerite MARRON, veuve de Me Jean BOUDETTE notaire d'Auroux, dicte son testament. Dispositions habituelles pour messes et dons aux prêtres. Leg à Jean et Jeanne BOUDETTE, ses enfants : 400 livres chacun pour leurs droits ; H.U. : ladite Jeanne, sa fille. Suit une déclaration de quittances en cours.	
3E9753/4 & 5	1701/01/07	CM	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Crouzet Saint-Sauveur-de-Ginestoux, le Gelly	<b>MARTIN Jean, MERCIER Jeanne</b>	Jean MARTIN, fils de feux Antoine et Agnès ARNAUD du lieu du Gelly, paroisse de Saint-Sauveur-de-Ginestoux, avec Jeanne MERCIER, fille de feu Pierre et de Jeanne MAURAS, du lieu du Crouzet, paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse. Lui est majeur ; elle est assistée de sa mère, d'Antoine CELLIER son parâtre (du Crouzet) et d'Antoinette TEISSIER veuve de Jean AVANTURIER, sa tante (du Cellier). Jeanne MAURAS et son mari donnent à Jeanne 365 livres (leg de son père inclus [Me Pinède]). Cette dernière apporte un cabal de 20 livres (robes et jupe).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/37 & 39 (38=37)	1699/06/28	T	Langogne	<b>MARTIN Marguerite</b>	Marguerite MARTIN, veuve de sieur Jacques BOUCHARENC, sgr de Bizac, de Langogne, dicte son testament. Nombreux dons pour messes, etc. (en particulier une messe perpétuelle chaque 27 juin, jour du décès de son fils Jean Louis BOUCHARENC). H.U. : Anne CATILHON, sa mère, à charge pour elle de rendre son héritage à Louise BOUCHARENC, sa fille, femme de noble Amable de la VAISSIERE de CANTOINET de la ville de Langeac [43]. Jusqu'à la mort d'Anne CATILHON, Louise BOUCHARENC devra percevoir un quart des revenus des biens transmis.	
3E9752/62	1699/10/12	T	Auroux, Malmont	<b>MATHIEU Jean</b>	Jean MATHIEU, ménager du lieu de Malmont, dicte son testament. Il lègue 80 livres au posthume de Marie MARRON, sa femme, au cas ou elle serait enceinte. H.U. : Marguerite VEYRET, sa mère, à charge pour elle de rendre l'héritage au posthume quand elle le voudra, s'il existe (sinon l'héritage lui reviendra en totalité).	
3E9752/74 & 75	1699/12/24	CM	Auroux Auroux, Malmont	<b>MATHIEU Louis, VEDRINES Jeanne</b>	Louis MATHIEU, fils à feu Guillaume et Marguerite VEYRET du lieu de Malmont paroisse d'Auroux, avec Jeanne VEDRINES, fille de feu Guillaume, maître-cordonnier et de Luque VALADIER, d'Auroux. La mère de la fiancée fait donation de tous ses biens à condition d'être nourrie et entretenue jusqu'à la fin de ses jours. En cas d'incompatibilité, elle se réserve le bas étage de sa maison et la somme de 6 livres de pension annuelle. La mère du fiancé lui constitue la somme de 100 livres. Jeanne VALADIER, tante de la fiancée, donne ses droits sur les biens de ses père et mère, sous la réserve de son habitation et de 10 livres.	
3E9753/57 à 59	1701/11/27	Vente	Chastanier, Fonfreide Langogne	<b>MAZAUDIER Jean, VIALLA Jean</b>	Jean VIALLA, ménager de Fonfreide (Chastanier), vend à Jean MAZAUDIER, fils de feu Jacques marchand de Langogne, des champs et un pastoral. Origine de propriété, confronts, prix, etc. Citée dans l'acte Marie VIALLA sœur de Jean et femme de Privat BOUET.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/76 & 77	1702/02/23	Transaction	Auroux	<b>MAZET Claire et Jeanne, CHEBALIER Pierre</b>	Claire MAZET et Pierre CHEBALIER, mari de Jeanne MAZET, sœur de Claire, du moulin de Bussière (Auroux) sont au bord du procès. Antoine MAZET et Claire FAGES ont eu trois enfants, Jean, Antoine et Claire. Jean, qui fut marié le 22/11/1666 à Marguerite PAGES, reçut la moitié des biens d'Antoine MAZET et Claire FAGES ses parents. Jean décéda <i>ab intestat</i> , laissant trois enfants : Jean, Jeanne et Claire. Antoine, l'aieul, testa le 16/12/1679 (Me Macary), insituant H.U. sa belle-fille à charge pour elle de rendre l'héritage à sa petite-fille Jeanne MAZET et de faire un leg de 800 livres à chacun de ses deux autres petits-enfants (Jean et Claire). Jeanne se maria le 10/12/1681 avec Jacques RANC. Sa mère ( <i>i.e.</i> M. PAGES) lui donna la moitié de ses biens et promit de lui rendre l'héritage de son père. Jacques RANC mourut et Jeanne se remaria avec Pierre CHEBALIER. Les engagements pris lors du 1er mariage ayant été confirmés, Claire MAZET réclama les 800 livres qu'elle estimait lui être dues (ou, au moins, un tiers des biens de son feu père). À la fin, les protagonistes transigent.	
3E9753/3 & 4	1701/01/07	CM	Auroux, Lherm Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Veymen	<b>MERCIER Joseph, JOUVE Vidale</b>	Joseph MERCIER, fils de feu Jean et Marguerite BONHOMME du lieu du Veymen paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, avec Vidale JOUVE, fille de Pierre et de Jeanne ENJALVIN du lieu de Lherm paroisse d'Auroux. Le fiancé, majeur, est accompagné de son frère Étienne MERCIER ; la fiancée a l'agrément de ses parents. Pierre JOUVE constitue à sa fille 300 livres, une velle et un lit. Catherine apporte en cabal et épargne la valeur de 72 livres (divers objets).	
3E9753/71 & 72	1702/02/09	CM	Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>MERLE Jean, SAINT-JEAN Isabeau</b>	Jean MERLE, brassier, majeur et émancipé, fils de Vidal et d'Antoinette ISTALINE de Sainte-Colombe-de-Montauroux avec Isabeau SAINT-JEAN, fille majeure de feu Jean et Marguerite BRULHET de la même paroisse. Le fiancé est assisté de sa mère et de ses beaux-frères, Antoine BERTRAND et Antoine FEMINIER, du Puy. La fiancée est assistée de son frère Laurent (de Florensac, Grandrieu). La mère du fiancé donne la moitié de ses biens, à charge d'être entretenue sa vie durant.	
3E9753/50	1701/10/09	Q et recon.	Auroux Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres	<b>MIALHE Mathieu, SERODE Jean</b>	Mathieu MIALHE, mari de Marie MERLE du lieu de Florac paroisse d'Auroux, a reçu de Jean SERODE beau-fils et donataire de Guillaume MERLE et Catherine LAFONT de Condres (Saint-Bonnet-de-Montauroux) la somme de 15 livres sur la constitution faite à sa femme (CM, Me Reboul).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/126	1700/09/28	Q	Auroux, Malmont Saint-Jean-la-Fouillouse, Meirilles	<b>MOURGUE Marie, VEYRET Marguerite</b>	Marie MOURGUE, du lieu de Meirilles paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, veuve de Jean MATHIEU du lieu de Malmont (Auroux) a reçu 120 livres de Marguerite VEYRET sa belle-mère héritière du feu MATHIEU son fils (CM, Me Vigière, le Cellier, sans date).	
3E9753/26	1701/05/14	Q	Chasseradès, Daufage Sainte-Colombe-de-Montauroux Villefort	<b>MOUTON Jean, Marguerite et autes, TAULEMESSE Antoine</b>	Jean MOUTON, travailleur de Daufage (paroisse de Chasseradès), Marguerite et Isabeau MOUTON, de Villefort, enfants succédants aux biens de Jeanne ROCHIER leur mère ont reçu d'Antoine TAULEMESSE, mari en 1res noces de Clauda ROCHIER, fille et donataire de Pierre ROCHIER du Monteil (Sainte-Colombe-de-Montauroux) – outre les quittances déjà données par Michel MOUTON leur père –, une jument et autres biens (50 livres) en moins des droits de ladite Jeanne ROCHIER sur les biens de Pierre ROCHIER et Louise CLEMENT ses père te mère.	
3E9753/74 à 76	1702/02/17	Testament	Auroux, Florac	<b>NEGRON Etienne</b>	Par testament, Etienne NEGRON, ménager de Florac (Auroux) donne 1000 livres à Hyacinthe, Nicolas et Joseph NEGRON et 1200 livres à Madeleine NEGRON ses enfants d'Antoinette PAGES sa femme (à leur majorité ou quand ils se marieront). H.U. : Antoinette PAGES.	
3E9753/73 & 74	1702/02/17	Rémission d'héritage	Auroux, Florac	<b>NEGRON Etienne, NEGRON Vital</b>	Madeleine ROBERT, 1re femme de Vidal NEGRON, ménager de Florac (paroisse d'Auroux), a voulu (testament, Me Boudettes, 21/10/1665) que son héritage fut rendu à l'un de leurs enfants. Rémission en a été faite à Claude NEGRON, lors de son mariage avec Jean BRUNEL. Celle-ci et ses enfants étant décédés, l'héritage a fait retour au père (Vidal) qui le remet ce jour à Etienne NEGRON son fils de ladite ROBERT. Il lui donne en outre, au nom de « <i>la tandre amitié qu' il a pour lui</i> », tous ses biens (environ 1 000 livres) [réserves].	
3E9753/9 à 11	1701/01/18	Vente	Landos [43], le Malzieu, la Mouteyre	<b>PAGES Jean, PARIER Abraham Joseph</b>	Long document, essentiellement financier, évoquant une dette de Jean PAGES, ménager du lieu du Malzieu paroisse de Landos [43], envers Abraham Joseph PARIER, marchand au lieu de la Mouteyre dans la même paroisse. Les protagonistes concluent la vente d'un chazal de moulin avec son écluse à Landos.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/102 & 103	1702/07/25	Sommation	Auroux, Briges	<b>PAGES Jeanne, SUAU Vidal</b>	Vidal SUAU, ménager de Saint-Bonnet-de-Montauroux, habitant pour rentier à Briges (paroisse d'Auroux), expose à Jeanne PAGES, veuve, héritière et garde des notes de feu Me Jean LAHONDES le besoin qu'il a d'un reçu que lui fit Me Lahondes, qui ne put en rédiger la quittance dans son registre du fait de la maladie. Il la somme de la chercher ou faire chercher dans les papiers de son feu mari. (L'affaire concerne Vidal PAGES, maître-maréchal, son beau-fils, mari de Catherine SUAU).	
3E9752/122 & 123	1700/09/08	Q	Auroux, Florac Sainte-Colombe-de-Montauroux, la Brugeire	<b>PAJO Claude, PUECHJAUJAC Jean</b>	Claude PAJO, veuve de Pierre CHADANIEL, du lieu de la Brugeire paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, a reçu de Jean PUECHJAUJAC ménager du lieu de Florac (Auroux), 24 livres pour reste de paiement que lui fit ledit feu CHADANIEL (17 mai 1699, même registre).	<i>Pediaujac, Piedjaujac...</i>
3E9753/36	1701/01/30	Q et recon.	Saint-Jean-la-Fouillouse, le Cellier Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Veymen	<b>PANSIER Antoine, RANC André</b>	Antoine PANSIER, laboureur du lieu du Cellier paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse, a reçu d'André RANC jeune, du Veymen (Sainte-Colombe-de-Montauroux) fils et donataire d'autre André RANC 31 livres en moins de la constitution faite à Antoine RANC, frère d'André, dans son CM avec Marie PANSIER, fille dudit Antoine (Me Vigière, le Cellier).	
3E9753/101 & 102	1702/07/13	T et inventaire	Auroux, Florac	<b>PARIS Michel</b>	Michel PARIS, ménager du lieu de Florac (Auroux) dicte son testament. Legs à Agnès, Marguerite, Jeanne, autre Jeanne et Marie PARIS, ses enfants de Jeanne MINGAUD sa femme, pour leurs droits (45 livres chacune). H.U. : sa femme.	
3E9753/56 & 57	1701/11/21	CM	Auroux Saint-Laurent-les-Bains [07]	<b>PIGIER Annet, VINCENS Louise</b>	Annet PIGIER, maître-chirurgien, fils majeur de feu Me Barthélémy et Dlle Louise MOUNIER de Saint-Martin-de-Valgorge [07] et habitant à Saint-Laurent-les-Bains [07], avec Louise VINCENS, fille majeure de feus Étienne VINCENS et Marguerite BRUNETON, d'Auroux. La fiancée se constitue d'un petit jardin, de divers meubles et objets d'argent et du reste dû de la vente de la maison délaissée par sa mère ( <i>cf.</i> vente du 5/10/1700, 3E 9752)	
3E9752/73	1699/12/03	Q	Albaret-Sainte-Marie, la Garde Auroux	<b>PITOT Pierre, ROUYEYRE Guillaume, TEISSEDRE Claude et Pierre</b>	Claude et Pierre TEISSEDRE, frères, et Pierre PITOT, maîtres-maçons du lieu de la Garde paroisse d'Albaret-Sainte-Marie, ont reçu de Guillaume ROUYEYRE, tisserand d'Auroux, 30 livres pour la réparation de sa maison (versés de fait par Claude BIEL, <i>cf.</i> acte du 23 novembre, même registre).	



Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/79 & 80	1700/01/25	T	Auroux	<b>PONCET Benoîte</b>	Benoîte PONCET d'Auroux dicte son testament. Leg de 15 livres à son neveu Jacques CAYRES, fils de Claude et feu Anne PONCET ; la même somme à Jean, son frère ; <i>idem</i> à Jean BLANCHE et Anne PONCET, ses neveu et nièce enfants de Jacques son frère ; 60 livres à Jacques son frère ; 6 livres à Louise, sa nièce aussi fille de Jacques ; H.U. : Pierre CROUZET dit Fayolle.	
3E9752/83 & 84	1700/02/04	Donation	Auroux	<b>PONCET Benoîte, CROUZET Pierre</b>	Benoîte PONCET d'Auroux a, dans son testament du 25 janvier 1700, fait des legs excessifs eu égard à ses biens. Elle annule ce testament et donne tous ses biens à Pierre CROUZET dit Fayolle, muletier d'Auroux, sous réserve du paiement de 80 livres en 8 années, puis si nécessaire que le donataire subviennne à ses besoins.	
3E9753/81 à 84	1702/03/14	Transaction et partage	Auroux, Florac	<b>PONTIER Grégoire, REDON Jacques</b>	Il y a risque de procès entre Grégoire PONTIER, mari de Catherine DUFRENE du lieu de Florac paroisse d'Auroux d'une part, et Jacques REDON, mari de Jeanne DUFRENE des mêmes lieu et paroisse, d'autre part. Long document (6 pages) sur le différent ; partage (physique !) de la maison, description [confronts] des terres. Nommés : Louis DUFRENE (père) ; feu Gabriel DUFRENE jeune, frère (marié à Jeanne BARET) ; cité : CM REDON x DUFRENE (Lahondes, 30/01/1696).	
3E9753/17 & 18	1701/02/07	CM	Pierrefiche, la Veissière, Serres	<b>PRATLONG Jean BONNEFILLE Antoinette</b>	Jean PRATLONG, brassier, fils d'autre Jean et de Louise AUJOLAT de Serres (paroisse de Pierrefiche), avec Antoinette BONNEFILLE, fille de feu Pierre et d'Anne MERCIER de la Veissière (même paroisse). Les fiancés sont majeurs. Antoinette a été mariée à Guillaume ROLLAND.	
3E9753/117 & 118	1702/11/14	Q	Auroux, Florac	<b>PUECHJAUJAC Jean, ROUVEYRE Jean</b>	Jean PUECHJAUJAC, de Florac paroisse d'Auroux, a reçu 32 livres de Jean ROUVEYRE, travailleur du même lieu (cancellation de l'obligation du 10/09/1698).	
3E9752/15 & 16	1699/03/02	Vente	Auroux, Florac	<b>PUECHJAUJAC Jean, SIRVEN Guion</b>	Guion SIRVEN, travailleur du lieu de Florac paroisse d'Auroux, a vendu pour 60 livres à Guion PUECHJAUJAC, ménager des mêmes lieu et paroisse, deux prés (confronts).	
3E9753/49	1701/10/02	Testament	Auroux	<b>PUECHJAUJAC Marie</b>	Marie PUECHJAUJAC, femme d'Antoine SABATIER d'Auroux, dicte son testament. Leg de 15 livres à chacun de ses enfants : Michel, Guillaume, Catherine et Jeanne à leur majorité ou quand ils se marieront. H.U. : Antoine SABATIER, son mari.	<i>Piediaujac, Piediaujac...</i>
3E9753/104 & 105	1702/08/08	T, inventaire	Grandrieu, Espinousette	<b>RANC Béraud</b>	Beraud RANC, ménager d'Espinousette (Grandrieu) dicte son testament. Leg de 175 livres à chacun de ses enfants de Catherine SABADEL sa femme : Pierre, Catherine et Hélène RANC. H.U. : sa femme. Inventaire.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/15 & 16	1701/01/25	T	Laval-Atger, Montgros	<b>RANC Françoise</b>	Françoise RANC, femme de Vincent ASSENAT du lieu de Montgros, paroisse de Laval-Atger, dicte son testament. Legs de 80 livres à Mathieu, Pierre, Claude, Jean, Alexandre, autre Claude et autre Mathieu ; leg de 120 livres à Catherine, tous ses enfants, quand ils auront l'âge de la majorité ou se marieront. H.U. : Vncent ASSENAT son mari, qui rendra l'héritage à celui des enfants qu'il voudra.	
3E9753/114 & 115	1702/10/18	CM	Fontanes, Chausseilles, Sinzelles	<b>REDON Étienne, HEBRARD Claude</b>	Etienne REDON, brassier, fils majeur à feux Claude et Catherine COUDEYRE de Chausseilles paroisse de Fontanes, avec Marguerite HEBRARD, fille de Claude et de Marguerite MARCELIN de Sinzelles (même paroisse). La fiancée apporte la moitié d'un champ situé au Monteil (Saint-Bonnet), d'une valeur de 50 livres.	
3E9753/43 & 44	1701/08/26	T et inventaire	Auroux, Florac	<b>REDON Jacques</b>	Jacques REDON, travailleur de Florac (Aouroux), dicte son testament. Leg de 70 livres à Anne, Catherine et Marguerite ses filles de Jeanne DUFRESNE, pour leurs droits. H.U. : Jeanne, sa femme. Énumération des dettes (dont une envers Louis DUFRESNE, son beau-père). Inventaire des biens.	
3E9752/42	1699/07/01	T	Auroux, Florac	<b>ROBERT Gabriel</b>	Gabriel ROBERT, travailleur du lieu de Florac paroisse d'Auroux, dicte son testament. Dons aux prêtres ; messes, etc. Leg à Louis BAUD du Cros habitant à Fabrèges (Auroux) de 5 cartes de seigle et divers objets en récompense de services rendus ; leg à Jean ROBERT son frère d'un champ de 15 cartalières et divers vêtements ; leg à Marguerite VILLAR de Chausseilles (Fontanes) de trois chemises et de bas pour service rendu ; autres legs mineurs. H.U. : les prêtres de la communauté d'Auroux.	
3E9753/105 & 106	1702/08/20	CM	Auroux Auroux, Florac	<b>ROBERT Gabriel, AVANTURIER Jeanne</b>	Gabriel ROBERT, travailleur, fils majeur à feux Vidal et Jeanne DUTHOR du lieu de Florac paroisse d'Auroux, avec Jeanne AVANTURIER, fille à feu Robert et Marguerite DEGOUT, d'Auroux. La fiancée est accompagnée de sa mère et de Guillaume AVANTURIER, son frère. Sa mère lui donne la moitié de ses biens (réserves, clauses d'incompatibilité). Le fiancé se constitue de 100 livres ; étrennes (laine pour faire une robe) à sa future belle-mère.	
3E9753/34	1701/06/16	Testament	Auroux, Florac	<b>ROBERT Jeanne</b>	Jeanne ROBERT [ <i>écrit ROUBERT</i> ] du lieu de Florac paroisse d'Auroux, dicte son testament. H.U. : Marie GINESTEIRE femme de Mathieu ARCHER son neveu du lieu de Florac.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/107	1700/05/31	Q et recon.	Auroux Saint-Bonnet-de-Montauroux, Ligeac	<b>ROCHER Pierre, ROUX Louis</b>	Pierre ROCHER, mari de Jeanne BARBIER d'Auroux a reçu de Louis ROUX, ménager de Ligeac paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux, mari de Cécile CHABALIER icelle fille et donataire d'Antoine CHABALIER et Jeanne BOYER, la somme de 40 livres en moins de la constitution faite à ladite Jeanne BARBIER par ledit Antoine CHABALIER en son CM (feu Me Lahondès).	
3E9752/124	1700/09/23	Rémission	Auroux	<b>ROCHIER Pierre, THEROND Jean</b>	Pierre ROCHIER huissier d'Auroux doit 269 livres 11 sols huit deniers à Jean THEROND, charpentier du même lieu, subrogé au droit de M. Charles de BARDON de CHABANES, conseiller du Roi et receveur des tailles de Mende par acte du 27/04/1699 (Me Buisson, Mende) portant engagement de la maison et du jardin dudit ROCHIER. Pour le paiement de la somme, ledit THEROND, à la demande dudit ROCHIER, se fera payer par Jean MASSE du moulin Rodier de Châteauneuf-de-Randon qui lui en est débiteur.	
3E9753/52 & 53	1701/10/21	Testament	Auroux, Florac	<b>ROL(L)AND Catherine</b>	Catherine ROL(L)AND, femme de Pierre BRUNEL de Florac, sur le point « <i>de sen descendre dans le pais de Vivares ou des Sevenes pour y gagner sa vie</i> » dicte son testament. Souhaite être inhumée là ou il plaira à Dieu de l'appeler. H.U. Pierre BRUNEL, son mari.	
3E9752/97 & 98	1700/04/30	Q	Auroux, Briges Gravières [07], Folcheran	<b>ROQUE de MOLLET (de), Jean, MASCLAUX Vidal</b>	Jean de la ROQUE de MOLLET, du lieu du Folcheran paroisse de Gravières [07] a reçu de Vidal MASCLAUX, ménager du lieu de Briges (Auroux) 150 livres pour entier paiement des 650 du contrat que ledit de la ROQUE en son nom et en celui de son frère Christophe lui avait consenti pour la vente d'un pré (Me Marcé, Langogne).	
3E9753/26	1701/05/22	Q	Saint-Bonnet-de-Montauroux, Condres	<b>ROSSEL Pierre, TREBUCHON Dominique</b>	Dominique TREBUCHON, tireur de laine du lieu de Condres (Saint-Bonnet-de-Montauroux), mari de Felisse * ROSSEL, a reçu 25 livres de Pierre ROSSEL son beau-frère de Condres (CM, Me Reboul, 24/11/1693). Partie par compensation sur les biens de Jean ROSSEL (père de Pierre).	<i>Peut-être Dominique TREBUCHON et Elisabeth ROUSSEL (cf. BMS).</i>
3E9753/50	1701/10/09	Q et recon.	Auroux Auroux, Fabrèges	<b>ROUVEYRE Guillaume, SIMON Pierre</b>	Guillaume ROUVEYRE, mari de Louise SIMON, tisserand à Auroux, a reçu 60 livres de Pierre SIMON son beau-père de Fabrèges (Auroux) sur la dot faite à sa fille (CM, même notaire).	
3E9753/110 & 111	1702/09/28	CM	Auroux, Fabrèges	<b>ROUVEYRE Jean, ROUVEYROL Agnès</b>	Jean ROUVEYRE, travailleur, fils majeur à feux Vidal et Jeanne FALCON de Florac (Auroux), avec Agnès ROUVEYROL, majeure, fille à feux Pierre et Antoinette CROUZET, de Fabrèges (Auroux). La fiancée est accompagnée de son frère, Jean ROUVEYROL. Description de l'apport d'Agnès ROUVEYROL.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9753/55 & 56	1701/11/16	CM	Auroux, Roubiliers Grandrieu, Bellelande	<b>SABADEL Jean, LANGLADE (de) Hélène</b>	Jean SABADEL, majeur, fils de feu Me Jacques et de dlle Marie LAPORTE de Bellelande (Grandrieu) avec dlle Hélène de LANGLADE, fille de noble Jean de LANGLADE, sr de la Chaumette et de dlle Hélène de la ROQUE de MOLLET, de Roubiliers (Auroux). Le fiancé est accompagné de ses oncles Jean MASSE et Louis ROUDIER de Grandrieu ; la fiancée a l'agrément de ses parents, de son frère Cyprien et de son cousin-germain, Jean-Baptiste BRESSON, de Pradelles [43]. Détails sur les apports repectifs (montant, origine, etc.).	
3E9753/47	1701/09/04	Q et recon.	Chastanier, Chaumeils Pierrefiche, Aurouzet	<b>SAINT-JEAN Pierre, MAZAUDIER Jean</b>	Pierre SAINT-JEAN, ménager du lieu de Chaumeils paroisse de Chastanier, mari de Jeanne MAZAUDIER, a reçu de Jean MAZAUDIER son beau-père d'Aurouzet (Pierrefiche) 303 livres sur la constitution faite à sa fille ( <i>cf.</i> CM, 3E 9752).	
3E9752/112 & 113	1700/07/08	CM	Chastanier, Chaumeils Pierrefiche, Aurouzet	<b>SAINT-JEAN Pierre, MAZAUDIER Jeanne</b>	Pierre SAINT-JEAN, ménager, fils de feu Aymar et Madeleine SEGUIN du lieu de Chaumeils paroisse de Chastanier, avec Jeanne MAZAUDIER, fille de Jean et de Catherine CELLIER du lieu d'Aurouzet, paroisse de Pierrefiche. Le fiancé, majeur, est assisté de son frère, Claude, et de ses cousins-germain, Blaise (du Bavès [Pierrefiche]) et Antoine (de la Gleisolle [Châteauneuf-du-Randon]). Les parents de Jeanne MAZAUDIER donnent 950 livres, un habit pour chacun des fiancés [description], un lit garni de deux draps, une couverture " de Montpellier " ; étrennes d'un louis d'or au frère (Claude SAINT-JEAN) et d'une jupe en serge de Languedoc à Jeanne SAINT-JEAN, sœur du fiancé. Dans le " montage " financier, l'acte évoque Vidal CHAZE, de Montdros [Laval-Atger], père de Marguerite CHAZE, veuve de Blaise SAINT-JEAN, frère du fiancé.	
3E9752/133 & 134	1700/11/04	CM	Auroux, Florac	<b>SAVIGNON Pierre, ASRUC Catherine</b>	Pierre SAVIGNON, fils de feu Louis, charpentier et de feu Louise DUTHOR du lieu de Florac paroisse d'Auroux, avec Catherine ASTRUC, fille de feu Louis et Marie DUFRENE, aussi de Florac. Majeurs, ils sont accompagnés, lui de son cousin-germain du Meylet, Barthélémy DUTHOR, elle de son frère André ASTRUC et de son cousin-germain André BRUNEL de Florac. Catherine se constitue de meubles et effets (inventaire) pour environ 200 livres.	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/140 & 141	1700/12/02	T	Auroux, Fabrèges	<b>SIMON Pons</b>	Pons SIMON, tisserand du lieu de Fabrèges paroisse d'Auroux, dicte son testament. Legs à ses filles Antoinette et Marie SIMON de feu Anne COUDEYRE, respectivement 60 livres et une vache, 90 livres, deux vaches et 6 brebis de port. H.U. : Étienne SIMON son fils. Sommes et seigle à restituer à Jeanne ROUVEYROL, belle-fille du testateur et à Pierre SIMON son frère (de Fabrèges).	
3E9753/30 à 32	1701/06/12	CM	Auroux, Fabrèges, Florac	<b>SIMON Pons, ROBERT Catherine</b>	Pons SIMON, brassier, fils légitime de Pierre, tisserand, et de Marie SERODE du lieu de Fabrèges, paroisse d'Auroux, avec Catherine ROBERT, fille de feux Antoine et Jeanne GERAUD de Florac (même paroisse). Lui, avec l'agrément de ses parents et de François HEBRARD et Louise SERODE, ses oncle et tante ; elle, majeure et assistée de Marguerite ROBERT, sa sœur et d'Étienne RANVIER, son cousin. Les parents de Pons donnent la moitié de leurs biens respectifs. Catherine ROBERT se constitue de 366 livres (argent, vêtements, meubles, ...). Cité : Antoine ABOLINC, beau-fils et donataire de feu Antoine ROBERT et Jeanne GERAUD (cf. Ob. du 17/05/1699, 3E 9751).	
3E9752/21	1699/04/10	Codicille	Auroux	<b>SUAU Agnès</b>	Agnès SUAU, d'Auroux, a testé le 6 juin 1695 (Me Jacques Lahondès), instituant comme H.U. sa nièce, Marguerite HEBRARD, femme de Vidal GELLION, tisserand d'Auroux. Les modifications du codicille concernent des legs mineurs (notamment aux prêtres).	
3E9752/100	1700/05/04	Testament	Auroux	<b>SUAU André</b>	André SUAU, tisserand d'Auroux dicte son testament. Legs de 100 livres à Marguerite et Jeanne SUAU, ses filles de Claude GAILHARD. H.U. : Marguerite sa fille aînée à laquelle il remet l'héritage de feu Claude GAILHARD.	
3E9752/138 à 140	1710/12/01	T et inventaire	Sainte-Colombe-de-Montauroux, le Monteil	<b>TAULEMESSE Antoine</b>	Antoine TAULEMESSE, laboureur du lieu du Monteil paroisse de Sainte-Colombe-de-Montauroux, dicte son testament. Legs de 140 livres à Marie TAULEMESSE sa fille de sa 1re femme feu Claude ROCHER, ainsi qu'à Pierre et Antoine TAULEMESSE, enfants de sa 2nde femme Claude ROUVEYRE, quand ils auront l'âge. H.U. : Claude ROUVEYRE, son épouse. Conformément à la volonté de sa 1re femme (testament chez Me CROUZET, sans date) il rend l'héritage de cette dernière à Marie, seule enfant vivante de ce 1er mariage. Énoncé des reçus et dettes. Suit l'inventaire (vêtements, meubles, animaux, récoltes, ...).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/107	1700/06/04	CM	Grandrieu, Espinousette, Florensac, Mararèches	<b>TAULEMESSE Mathieu, BOULLET Marie</b>	Mathieu TAULEMESSE, ménager du lieu de Florensac paroisse de Grandrieu, fils à feu Étienne et Vidale CLEMENT du lieu d'Espinousette de la même paroisse, avec Marie BOULLET, fille de feu Jean et Louise CHAUCHAT du lieu de Mararèches (même paroisse). Le fiancé, majeur, avec le consentement de son beau-père en 1res noces Vidal de la ROCHE ; la fiancée, majeure, avec l'agrément de ses frères Vidal et Jacques BOULLET. Vidal de la ROCHE, « <i>agrément ce second mariage</i> » en récompense des services rendus, donne des biens d'une valeur de 1500 livres (restant après la donation faite à Agnès de la ROCHE, sa fille, en son CM avec ledit TAULEMESSE (07/06/1685, Me Crouzet, Grandrieu), à charge de le nourrir et entretenir sa vie durant.	
3E9752/107	1700/06/04	CM	Grandrieu, Espinousette, Florensac, Mararèches	<b>TAULEMESSE Mathieu, BOULLET Marie</b>	<b>Suite de l'acte</b> : Réserve en cas d'incompatibilité : « 2 setiers de blé, 30 livres de lard salé, 15 livres de beurre et autant de fromage [par an], un habit et un chapeau 2 ans en 2 ans, 1 chemise par an et son habitation dans sa maison... et 50 livres ». La fiancée se constitue de tous ses droits parentaux (200 livres) à charge audit Mathieu de les recouvrer ; elle y ajoute 135 livres de son cabal, épargne et pécule en blé, bêtes à laine, pièces de cadis et autres choses.	
3E9753/48 & 49	1701/10/01	Testament	Auroux	<b>TEISSIER Claude</b>	Claude TEISSIER, femme de Vidal GIBERT tisserand d'Auroux, dicte son testament. Leg de 40 livres à chacun de ses enfants : Guillaume, Jean, Marie, Marguerite et Claude *, à leur majorité ou quand ils se marieront. H.U. : Vidal GIBERT, son mari.	* Claude : sans doute une fille : le clerc semble écrire systématiquement Claude pour marquer la différence.
3E9753/90 à 92	1702/05/08	T	Auroux, Florac	<b>TEISSIER Marguerite</b>	Marguerite TEISSIER, femme en 2ndes noces d'André MARCON du lieu de Florac, paroisse d'Auroux, dicte son testament. Legs, pour leurs droits, à Pierre DESPEISSE, son fils de feu Claude DESPEISSE son 1er mari et à Jean, Louis, Jean-Baptiste, Claude (fille), Jeanne et Antoinette MARCON ses autres enfants : 150 livres aux garçons et 200 livres aux filles. H.U. : Mre Jean MINGAUD, curé de de Saint-Étienne-de-Valfrancesque, son oncle, à charge de rendre l'héritage à André MARCON son mari ou à celui des enfants qu'il voudra. Inventaire.	
3E9752/97	1700/04/29	Q	Auroux	<b>THEROND Claude et Mathieu</b>	Claude THEROND, fille à feu Pierre et Catherine BEDOS d'Auroux a reçu de son frère Mathieu, héritier de leurs parents, 150 livres en déduction des legs qui lui furent faits par les dits parents (600 livres).	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/22 & 23	1699/04/14	T	Auroux	<b>THEROND Isabeau</b>	Isabeau THEROND, veuve et héritière de Guérin CROUZET du moulin d'Ussel paroisse d'Auroux, dicte son testament. Elle lègue à Isabeau, Marie et Jean CROUZET pour droits de nature et légitimes, 900 livres chacun payables à leur majorité [échéancier]. À ses deux filles, deux moutons (valeur 7 livres) chacune, le droit d'être logées chez son H.U. ou, en cas d'incompatibilité avec ce dernier, dans la maison séparée du moulin, dite « maison neuve », (plus meubles et jardin), la garde d'une vache et d'un pourceau gras (15 livres). H.U. : Jean CROUZET, son fils, à qui elle rend l'héritage que lui avait laissé en fidéicommiss son feu mari, Guérin CROUZET. Condition : ce dernier ne pourra se marier sans l'agrément d'Antoine REYNAUD du Villeret, d'Antoine RANVIER d'Auroux et de Vidal GELLION des Salles, ses proches parents.	
3E9752/85 & 86	1700/02/08	CM	Auroux	<b>THEROND Mathieu, BRUNEL Marie</b>	Mathieu THEROND, fils à feux Pierre et Catherine BEDOS d'Auroux avec Marie BRUNEL, fille de Claude et Antoinette MACARY, d'Auroux. Le fiancé, majeur, est assisté de ses oncles, Antoine DUBOIS et Mathieu CROUZET, la fiancée de ses père et mère et de Jean BRUNEL, son oncle. Claude BRUNEL dote sa fille de 500 livres (moitié de son chef, moitié de celui d'Antoinette MACARY), somme à se faire payer sur Vidal LOUBIER son beau-fils, des Salles, qui lui en est débiteur (CM avec Lucrèce BRUNEL, Me Lahondès). Vêtements pour sa fille et son fiancé, étrennes pour Claude THEROND, sœur du fiancé (un louis d'or, une robe et sa jupe).	
3E9752/53 & 54	1699/09/09	CM	La Panouse, le Viala	<b>TONDUT Jean, SERODE Louise</b>	Jean TONDUT, délaissé de feu Marguerite COUDEYRE, fils de feux Michel et Antoinette FAISAN de la Panouse, avec Louise SERODE, veuve de Antoine de la ROCHE, fille de feux Jacques et Antoinette BOR du lieu du Viala paroisse de la Panouse. Les parties son majeures, mais la fiancée est assistée de François HEBRARD et Pierre SIMON ses oncles du lieu de Fabrèges. Jean TONDUT apporte divers meubles pour une valeur de 100 livres,	

Cote	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Détail de l'acte	Observations diverses
3E9752/109 & 110	1700/07/04	T	Allenc, Montbel Châteauneuf-de-Randon, la Gleisolle	<b>VERDIER Anne</b>	Anne VERDIER, originaire du lieu de la Gleisolle paroisse de Châteauneuf-de-Randon, femme en 2ndes noces de Jean MOULIN, ménager de Montbel paroisse d'Allenc, « <i>bien qu'en parfaite santé</i> » dicte son testament. Inhumation à Allenc. Legs de 10 livres à Jean, Anne et Marianne MOULIN enfants de Claude MOULIN et Claude MOULIN [?] ses petits-fils et fille de Montbel (à prendre sur les biens de son mari). Leg de 30 livres à Louis VERDIER, son frère de Chaussenilles (Fontanes). Leg à Jean BATAILLE, son neveu et filleul, fils de François BATAILLE et de Louise VERDIER de la Gleisolle : ce qui peut lui appartenir de la succession de sa sœur Antoinette VERDIER décédée <i>ab intestat</i> . Leg de 8 livres à Privat BATAILLE, frère audit Jean. Leg de tous ses habits et linge à sa petite-fille Claude MOULIN [?]. H.U. : Jean VERDIER, son frère, de la Gleisolle.	* <i>Là encore on remarque la graphie Claude et Glaude... On trouve bien une trace d'un tel couple à Allenc.</i>
3E9753/28 & 29	1701/06/04	CM	Rocles, Palhières ??	<b>VIALA Antoine, VALADIER Jeanne</b>	Antoine VIALA, fils de feu Pierre et de Jeanne FEZANDIER, du lieu de Palhières* paroisse de Rocles, avec Jeanne VALADIER, fille de Jean et de feu Clauda COLOMB de [...nnes **, page déchirée]. Antoine est [majeur? - déchirure] car « néammoins » assisté de Jean et Pierre VIALA, ses frères. Le père de la fiancée donne la moitié de ses biens (mais s'en réserve les fruits). Il rend à sa fille l'héritage de ladite feu COLOMB, sa première femme (testament, Me Chardenon). Le fiancé se constitue de 1 000 livres qui seront payées par Jean, son frère aîné (héritier). Étrennes à la 2nde femme dudit VALADIER (Marguerite PASCAL, marraine de la fiancée). Une jupe à Antoinette HILLAIRE, fillâtre ladite VALADIER.	* <i>Ou Palheyres (aujourd'hui Paillères, IGN 2737 E).</i> ** <i>Peut-être Fontanes (d'après les patronymes).</i>
3E9752/20 & 21	1699/03/10	Ob et antichrèse	Grandrieu, Florensac	<b>VILLAR Antoine, VINCENS Jean</b>	Antoine VILLAR, du lieu de Florensac paroisse de Grandrieu, doit 50 livres à Jean VINCENS, ménager au même lieu (absent, Jean TAULEMESE son neveu acceptant en son nom). La somme provient pour 47 livres et 5 sols d'une obligation antérieure (Me Laurans, Mende, 02/06/1691). Un délai de paiement est défini et un pré est baillé à titre d'engagement (contenance, confronts).	